13e Année - N° 26 Le N° 1 fr. 50 : par poste : 1 fr. 65 30 Juin 1923

Le Courrier CINÉMATOGRAPHIQUE

RÉDACTION & ADMINISTRATION : 28, Bd St-Denis, PARIS

CH. LE FRAPER
DIRECTEUR-FONDATEUR

IMPRIMERIE :

TÉLÉPHONE { Direction / Imprimerie : NORD 56.33



COMPAGNIE FRANÇAISE DU FILM
53, Rue Saint-Roch - Paris

Pauline Pô dans Corsica

PH. G.-L. MANUEL FRÈRES
CL. COMP. FRANÇ. DU FILM

Paolo Guglielmi 13

LE COURRIER DES ARTISTES

Le *Courrier* n'écoute jamais rien d'une oreille distraite et ne reste sourd à nulle prière amie. Mais elles sont nombreuses les suggestions qui chaque matin lui viennent, les confidences que chaque jour il reçoit, si nombreuses qu'il lui faut prier aujourd'hui la foule de ses amis d'aider un peu sa mémoire et de formuler ici leurs désirs par écrit.

Chaque semaine, en ces temps difficiles, des Artistes de talent viennent au *Courrier* se renseigner sur les besoins des « Metteurs en scène ». Ceux-ci de leur côté, constituant des « Distributions » s'enquièrent quelquefois, trop rarement cependant, des Artistes disponibles.

Ici même, sous la rubrique : « Le Courrier des Artistes », nos colonnes, désormais, leur seront ouvertes. Dans l'une, nos metteurs en scène diront les rôles à remplir et pour lesquels ils cherchent des titulaires ; dans l'autre, nos vedettes leur feront connaître à quelle date elles sont libres de tous engagements et peuvent se donner à une tâche nouvelle.

Le *Courrier*, en créant cette rubrique, a conscience de rendre aux « Artistes » et aux « Metteurs en scène » un signalé service. Il a la vive joie de se montrer, une fois de plus, leur sincère et fidèle ami et les engage à ne pas hésiter à lui demander un Concours qu'il leur prête bénévolement et sans faire appel à leur bourse.

C. C.

Disponibilités Artistes

L. MONFILS, sera libre à partir du 1er Juin. Adresse : 7, rue Alsace-Lorraine, Nice.

VASLIN, libre de suite, 60, boulevard Rochechouart.

Fernand GODEAU, 90, rue Jouffroy (17e).

Mlle V. DE LUIZE, chez Mme Siterre, 3, Grande Rue Croix-Rousse, Lyon (4e) (Rhône). Libre de suite. Enverra photo.

Demandes de MM. les Metteurs en scène

LE COURRIER DU PERSONNEL

Les Directeurs de Firmes ont aussi des besoins qu'ils nous ont exposés maintes fois. Quand nous voulons un bon collaborateur, où le trouver ? A qui nous adresser, nous répètent-ils souvent. Rien de plus exact.

Le personnel, de son côté, est isolé, sans aucune liaison avec les firmes. Il en résulte que d'excellents professionnels végètent sans emploi, pendant que les chefs d'entreprises éprouvent les plus grandes difficultés à recruter un personnel expérimenté.

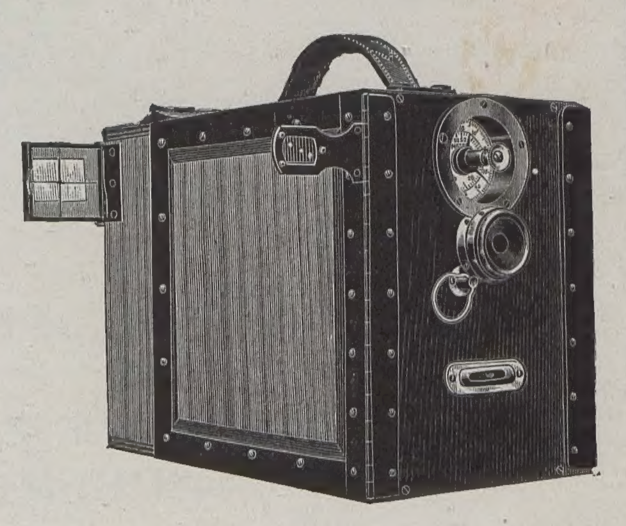
Comme nous le faisons pour les artistes, nous allons essayer d'améliorer un peu la situation en publiant, sous cette rubrique, les disponibilités et les demandes de personnel qu'on voudra bien nous signaler et ceci d'une manière absolument gracieuse. Nous engageons beaucoup les intéressés à en profiter.

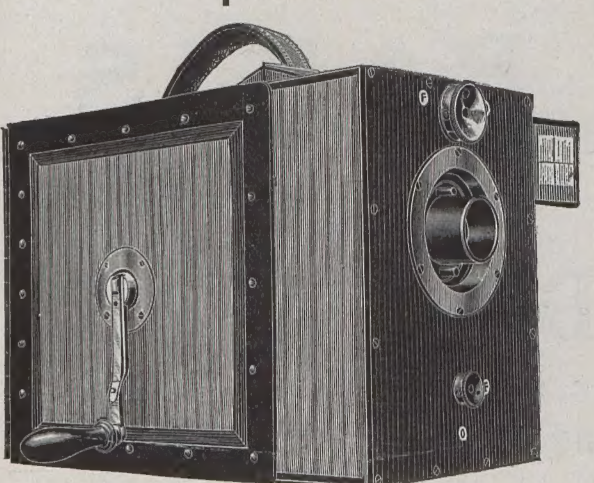
C. C.

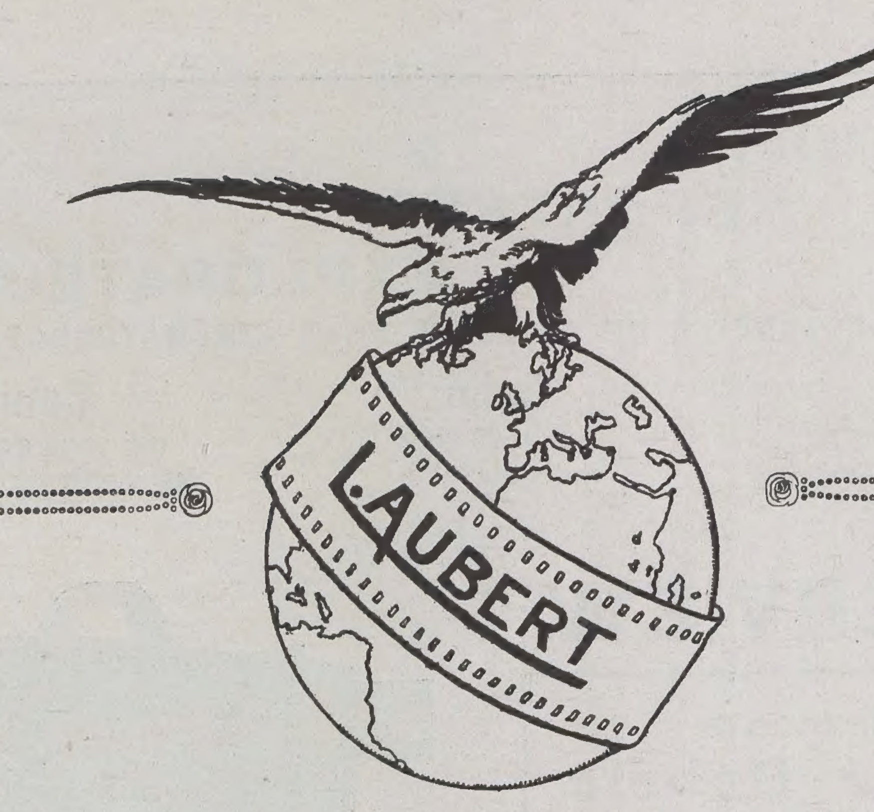
Demandes d'emploi

LECLERQ, opérateur de prise de vues, 16, avenue de la République, Épinay-sur-Seine. Libre de suite. Excellentes références : *Méliès, Pathé, Éclair, S. C. A. G. L., Ermolieff*, etc.

Offres d'emploi







La Marque AUBERT triomphe

MARDI 3 JUILLET 1923, à 10 h. 1/4, au Lutétia-Wagram, 33, av. de Wagram,

AUBERT présente

ROI DE PARIS

(PREMIÈRE ÉPOQUE)

Ciné-Roman en 4 époques par DE MARSAN et MAUDRU

LA FILLE DE L'AIR

Le plus sensationnel des films d'acrobaties aériennes exécutées par une Femme.

et le MERCREDI 4 JUILLET, toujours à Lutétia,

les 2e, 3e et 4e époques de

ROI DE PARIS

13e Année - N° 26 | Le Numéro : 1 fr. 50; par poste : 1 fr. 65 | 30 Juin 192[illegible]

Le Courrier

CINÉMATOGRAPHIQUE

ORGANE HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT DE LA CINÉMATOGRAPHIE
DES ARTS, SCIENCES ET INDUSTRIES QUI S'Y RATTACHENT

ABONNEMENTS :	Directeur CH. LE FRAPER	TELEPHONE
FRANCE Un an . . . . 25 fr.	*Rédaction et Administration :*	Direction : NORD 56-33
ÉTRANGER Un an . . . . 50 fr.	28, Boulevard Saint-Denis, PARIS (Xe)	

L'Assemblée Générale de "Pathé-Consortium-Cinéma"

Nos lecteurs et les actionnaires de Pathé-Consortium-Cinéma auxquels nous l'adressons spécialement (le *Courrier* ne recule devant aucun sacrifice), prendront connaissance avec intérêt du compte-rendu *in-extenso* de l'Assemblée générale de cette Société.

Après le rapport du Conseil d'Administration qui nous fait savoir que de profondes modifications ont été apportées dans les méthodes et au programme d'action de la Société (modifications qui, pour la première année, consistent à ne pas distribuer de dividendes), les commissaires aux comptes lisent leur rapport :

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Bilan au 31 décembre 1922

ACTIF

I. — Valeurs disponibles ou réalisables .... Fr.	10.461.101 55
II. — Cautionnements, loyers et assurances payés d'avance	2.135.259 89
III. — Matériel, mobilier et outillage, installation et agencement	1 906.736 16
IV. — Négatifs en stocks et divers	14.767.612 73
V. — Comptes débiteurs	7.710.309 88
Fr.	36.981.020 21

PASSIF

I. — Capital .... Fr.	20.000.000 »
II. — Réserves, amortissements et provisions :	
Réserve légale	179.264 42
Réserve générale d'amortissement et provisions diverses	2.952.884 68
III. — Comptes créditeurs	13 189 589 82
IV. — Solde disponible de l'exercice ...	603.550 51
V. — Report de l'exercice 1921	55.730 78
Fr.	36.981 020 21

Comptes de profits et pertes

DÉBIT

Prix de revient des films positifs et négatifs, des appareils et marchandises diverses	18.087.257 12
Redevances payées à la Société Pathé-Cinéma	2.491.421 25
Redevances payées aux producteurs de films	2.315.655 50
Frais généraux et commissions payées au personnel	8.015.680 95
Taxe sur le chiffre d'affaires payée à l'Etat	261.343 07
Impôts divers payés à l'Etat	36.720 18
Amortissement sur stock de films	1.400.000 »
Provision pour créances douteuses	600.000 »
Solde disponible de l'exercice	603.550 51
	33.811.628 58

CRÉDIT

Recettes d'exploitation	33 599.909 47
Intérêts et agios	211.719 11
	33.811.628 58

(Les deux commissaires, ensuite, adressent leur démission au Conseil).

Ce rapport est suivi de l'allocution du Président de

l'Assemblée qui, par suite du forfait plutôt inattendu de M. le député Marcel Gounouilhou, président du Conseil d'administration, se trouve être M. Maldent, auquel les questions cinématographiques n'ont pas l'air très familières :

Allocution du Président

Avant de donner, Messieurs, la parole à ceux d'entre vous qui auront des explications à demander au Conseil, je vous déclare que M. Gounouilhou, président du Conseil d'administration, n'ayant pu assister à cette réunion, le Conseil m'a désigné pour prendre la présidence. Je vous prie donc d'être indulgents si je ne suis pas aussi qualifié qu'il le faudrait pour répondre aux questions que vous voudrez bien nous présenter, et pour lesquelles, je prierai notre administrateur-délégué, M. Mège, et M. Henri Charbonnel, qui s'est spécialement occupé de la question de notre politique de salles, de répondre en mes lieu et place s'il y avait des explications à vous donner.

J'appelle votre attention sur un point du rapport dont il vient de vous être donné lecture. Vous avez vu par ce rapport que nos relations avec Pathé-Cinéma, qui fut l'artisan de la fondation de Pathé-Consortium, ont été excellentes, des meilleures et des plus étroites. Nous avons obtenu de M. Charles Pathé des améliorations considérables au traité que nous avions avec lui à l'origine de notre Société; je puis vous dire que ces améliorations sont de nature à nous assurer un avenir certain, prospère. J'espère que M. Charles Pathé, qui est ici, voudra bien confirmer mes paroles, en vous disant que nos relations avec Pathé-Cinéma sont maintenant des meilleures et des plus cordiales.

Vous avez vu, par la convocation qui vous a été adressée pour cette assemblée, que l'ordre du jour comportait la révocation d'un administrateur. Cette révocation, nous n'avons pas à vous en parler aujourd'hui, car, le jour où l'avis a paru dans les *Petites Affiches*, nous avons reçu la démission de M. Ricaud. Nous n'avons donc pas à vous proposer sa révocation, puisqu'il est démissionnaire; mais vous voyez, par ce seul fait, que nous avons été obligés d'envisager la révocation de M. Ricaud, combien le Conseil d'administration qui a aujourd'hui l'honneur de se trouver devant vous, s'est séparé des méthodes d'organisation de la Société qui avaient présidé à sa naissance. Vous avez su, et vous avez vu quels avaient été les résultats fâcheux de la première organisation. J'espère que vous voudrez bien faire confiance au Conseil qui est aujourd'hui devant vous. Si nous ne sommes pas aujourd'hui capables de vous apporter des résultats vous donnant les dividendes que vous étiez peut-être en droit d'attendre, j'espère qu'avec votre confiance l'ère des dividendes ne tardera pas à se rouvrir.

Après ceci, je n'ai plus que deux mots à ajouter. Vous avez vu par le rapport, et j'y insiste à nouveau, quelle est la politique de salles que nous suivons aujourd'hui. Cette politique, en nous permettant de placer notre programme, nous permettra aussi, et je crois que c'est un des gros soucis des actionnaires de Pathé-Consortium-Cinéma, d'améliorer notre production. Du moment que nous serons sûrs de pouvoir placer notre programme, nous pourrons envisager des dépenses peut-être plus considérables que celles auxquelles nous sommes restreints dans nos premiers exercices. Nous améliorerons donc ainsi notre production, pour le plus grand bien de notre société et de la production cinématographique française.

Nous avons, dans notre dernier numéro, manifesté notre étonnement devant le chiffre formidable de 14 millions de négatifs en stock ou en cours d'exécution, comparé au néant actuel des programmes de Pathé-Consortium-Cinéma, qui depuis plusieurs mois ne sort que de vieux films, datant de plusieurs années, programmes pour lesquels M. Fourel, l'ex-directeur général, maintenant entrepreneur de monuments funéraires, devrait réserver son plus beau caveau...

Nous avons manifesté aussi notre étonnement devant le chiffre, non moins énorme, de 8 millions de frais généraux, lequel ne peut s'expliquer que par les émoluments royaux de M. Mège et de ceux, fastueux encore, quoique plus modestes, des *innombrables* amis qu'il amena à sa suite, en remplacement des vieux serviteurs de la Société Pathé et de *l'innombrable* personnel qui grouille maintenant dans les différents services.

On voit aujourd'hui le résultat de ces fantaisies. Passons !...

La Discussion

Un actionnaire. — Je vous remercie des explications que vous venez de nous donner, car j'avais été fort surpris de voir qu'il n'était fait aucune allusion dans votre rapport à la révocation d'administrateur dont il était question à l'ordre du jour. Vous êtes donc allé, Monsieur le Président, au devant de ma question.

Vous vous êtes donc séparé de M. Ricaud, que vous représentez comme le mauvais génie de notre affaire.

Je ne vois tout de même pas comment cette retraite s'est changée en démission.

M. le Président. — Voici comment cette retraite s'est changée en démission. M. Ricaud, depuis que nous lui avions supprimé ses fonctions de directeur de la Société, aurait dû nous donner sa démission ; il s'y était toujours refusé, et nous n'avions qu'un moyen de nous séparer de lui, c'était de demander à l'Assemblée générale de le révoquer. Il est allé au-devant de sa révocation, en nous envoyant sa démission le jour où l'annonce a parue dans les « Petites Affiches. M. Ricaud n'a pas voulu être révoqué; il a donné sa démission. Tout ce que nous désirions,

c'était qu'il ne continuât plus à figurer dans notre Conseil d'Administration; ce résultat est atteint.

Un actionnaire. — Vous n'envisagez pas de responsabilité ?

M. le Président. — A cet égard, M. Ricaud a fait un procès à la Compagnie, et nous avons le regret de devoir vous dire que nous l'avons perdu. Nous avons été condamnés, vis-à-vis de lui, au paiement de certaines sommes que nous estimions ne pas lui devoir.

Un actionnaire. — C'est justement de cela qu'on ne nous avait pas fait part dans le rapport du Conseil d'administration.

M. le Président. — Cela s'est passé cette année-ci.

Un autre actionnaire. — Il est tout de même bon que les actionnaires sachent ce qui s'est passé. Il n'y avait pas que M. Ricaud dans le Conseil d'administration; il y avait un président, et il y avait d'autres administrateurs. Ils ont laissé agir M. Ricaud, et, en somme, c'est lui seul que l'on rend aujourd'hui responsable.

Le même Actionnaire. — Il y a des membres du Conseil actuel qui étaient avec les amis de M. Ricaud.

Mais voici ce que disait M. Charles Pathé le 16 septembre 1920, à propos justement de ce qu'il y avait à faire. Et c'était un programme qui était facile à suivre :

« Sous réserve que l'éditeur pratiquera son commerce sur le principe d'un pourcentage sur le produit brut ou net de l'exploitation, il pourra réaliser de très modestes profits. »

Car il nous faisait bien sentir que même en Amérique il ne pouvait y avoir que des profits modestes, puisque neuf sociétés sur dix perdaient de l'argent et ne pouvaient rémunérer leurs capitaux. Cela M. Charles Pathé vous le disait dans son rapport, et en même temps il vous indiquait le remède.

Il disait : « Nous tirons parti de la matière première, c'est-à-dire du film vierge, du fait des contrats nombreux et de longue durée que nous avons avec les principales sociétés d'exploitations française. »

C'est l'idée que nous avions reprise, nous, à Pathé-Consortium. Si cela n'a pas marché, c'est qu'il y avait un vice de gestion dans le Conseil, et aujourd'hui le Conseil est composé d'accusés qui se trouvent devant nous. (*Applaudissements.*)

Ces accusés, il s'agit ici de les juger tous.

Un autre Actionnaire. — De qui êtes-vous ici le porte-parole ?

Le même Actionnaire. — Je ne suis ici le représentant de personne. Mais en tant qu'actionnaire, j'ai bien le droit, je suppose, de discuter les intérêts qui sont les miens et ceux de tous les actionnaires. (*Applaudissements.*)

Si vous avez lu le compte-rendu de l'assemblé Pathé-Cinéma, je suis l'actionnaire qui a demandé des explications à cette assemblée au sujet de Pathé-Consortium-Cinéma et au sujet également de la Société Kodak.

Un autre Actionnaire. — Parfaitement, et je ne puis qu'approuver ce que Monsieur dit fort bien.

Le même Actionnaire. — Je ne représente ici que moi seul, et les intérêts des petits, car je suis petit actionnaire. (*Applaudissements.*)

Je suis un travailleur, un ouvrier. Je suis typographe à l'Imprimerie Nationale. J'ai quitté mon travail ce matin pour venir à l'Assemblée, et j'y retourne à deux heures. C'est vous dire que je sais ce que c'est que le travail.

Je constate tout d'abord que le Président du Conseil d'Administration devrait être là. (*Approbations nombreuses.*)

Un autre Actionnaire. — Il s'est dérobé.

Un autre. — Cela se comprend : il a eu honte.

Le même Actionnaire. — Quand on est à la tête d'une industrie française qui rayonne sur le monde entier, on doit être à sa place, à son poste de combat.

Je continue.

« La Société nouvelle qui prend notre suite, disait M. Charles Pathé, aura à continuer notre politique et à prendre des participations allant jusqu'au contrôle dans les établissements d'exploitation existants ou à créer, qui lui donneront non seulement l'assurance d'un placement normal des films dont elle assumera l'édition, mais aussi un profit intéressant. »

Il n'y a, en effet, que cela qui compte. Cette politique, on commence à l'adopter aujourd'hui, mais on aurait dû l'adopter dès le commencement. Si vous êtes revenus à cette politique, c'est parce que M. Charles Pathé, fort heureusement, est revenu. On l'a même sollicité de rentrer dans le conseil, mais, comme il l'a déclaré à la dernière Assemblée de Pathé-Cinéma : « Je ne rentrerai que lorsque je serai en mesure de révoquer ceux qui m'ont révoqué il y a deux ans... » Cela veut dire : débarquer le conseil d'administration. Il n'y a, en effet, pas d'autres remèdes à la situation. (*Applaudissements.*)

Il n'y a pas d'autre remède. Que le Conseil d'Adminis-

tration tout entier donne sa démission, car il est solidaire de M. Denis Ricaud. Tout d'abord, on aurait dû nous convoquer en assemblée générale pour voir ce qu'il y avait à faire, révoquer M. Denis Ricaud et nommer d'autres administrateurs.

Mais dans un Conseil d'Administration quel qu'il soit il faut avoir le courage de ce que l'on a fait. Vous, vous n'avez pas ce courage, et c'est pourquoi je demande à MM. les actionnaires de désigner aujourd'hui même de nouveaux administrateurs pour remplacer le Conseil. (*Interruptions, bruit prolongé.*)

Il y en a peut-être qui sont d'avis de se laisser écorcher sans crier. Moi, je crie peut-être, mais je ne veux pas me laisser écorcher, et encore moins plumer. (*Applaudissements.*)

Un autre Actionnaire. — Je ne nourris pas contre le Conseil d'Administration d'aussi noirs desseins que Monsieur. Mais M. Charles Pathé a été mis en cause. On a dit qu'il aurait déclaré qu'il ne rentrerait à Pathé-Consortium que quand tout le Conseil d'administration serait démissionnaire. M. Charles Pathé pourrait peut-être nous renseigner à ce sujet.

Un autre Actionnaire. — Tout le monde a pu le lire dans le compte-rendu de Pathé-Cinéma. (*Bruit prolongé.*)

Une discussion confuse se produit alors entre quelques actionnaires. L'un d'eux fait connaître que des critiques de la gestion sociale émanent des personnes intéressées notamment en ce qui concerne des dépenses de publicité réalisées par les administrateurs à certains organes de presse corporatives ; il ajoute que les actionnaires doivent se méfier des ragots colportés sur leur Société car, finalement, ils en supposteraient les conséquences.

Un autre Actionnaire. — Quittant ce ton de réunion publique, je me permettrai de poser une simple question au Président et aux Commissaires des Comptes. Vous avez à l'actif une somme de 2.135.259 francs comme cautionnement. Je voudrais savoir à quoi ces cautionnements correspondent.

M. le Président. — Sur cette somme, il y a deux millions qui sont déposés à Pathé-Cinéma.

Le même Actionnaire. — Est-ce qu'ils portent intérêt ?

M. le Président. — Non.

Le même Actionnaire. — Je ferai remarquer aux actionnaires qu'on a fait un contrat qui prévoit un versement de deux millions qui restera pendant dix ans dans les caisses de Pathé-Cinéma. Au bout de dix ans, on nous remboursera un million, et le million sera à la disposition de M. Charles Pathé pendant 65 ans.

M. le Président. — Vous avez parfaitement raison. Il s'agit d'une somme de deux millions qui est versée comme cautionnement à la maison Pathé, et qui y restera pendant toute la durée du contrat. Ceci est le contrat d'origine de la Société, que nous ne pouvons modifier. Mais souvenez-vous de ce que je vous ai dit tout à l'heure, et que je vous répète de nouveau devant tous les actionnaires. Nous avons reçu de M. Charles Pathé — et je suis content que vous me donniez l'occasion de l'en remercier à nouveau, et je l'en remercierai autant de fois que je pourrai le répéter — nous avons obtenu, dis-je, de M. Charles Pathé, des modifications très importantes à notre contrat. Et je puis vous dire même si l'intérêt d'une somme de deux millions — ce qui représente aujourd'hui à peu près cent mille francs par an — était payé à notre société, cela ne représente pas à beaucoup près le dixième des sacrifices que nous avons obtenus de M. Pathé.

Je crois que si M. Pathé fait confiance à notre Conseil — et je lui ai demandé de bien vouloir le dire à l'Assemblée — les actionnaires ne peuvent pas faire autrement, s'ils sont sensés, et s'ils ont une véritable notion de leurs intérêts, que faire également confiance au Conseil. Le Conseil qui est ici n'est d'ailleurs pas celui qui s'y trouvait il y a deux ans.

M. Charles Pathé. — M. le Président vient de dire le mot de la fin : le Conseil actuel n'est pas celui de l'an dernier. Nous faisons confiance à celui-ci, nous ne l'aurions pas fait pour l'ancien. Et même, en définitive, je crois que ceux qui accompagnaient celui que l'on vous demandait aujourd'hui de révoquer, étaient plutôt des dupes que des complices. Voilà mon opinion.

Un Actionnaire. — Enfin, Monsieur Pathé, acceptez-vous de rentrer dans le Conseil.

M. Charles Pathé. — *Je ne peux pas*, il faudrait que je voie mes collègues de Pathé-Cinéma.

Mais j'ai fait mieux que de rentrer dans le Conseil de Pathé-Consortium. Les avantages que nous avons consentis sont plus concrets, je vous l'assure.

Un autre Actionnaire. — Voulez-vous me permettre, Monsieur Pathé de vous poser une question, que je pose en même temps au Conseil ?

L'année dernière, j'avais demandé à M. le Président du Conseil de Pathé-Consortium quels avantages nous pourrions tirer des films édités par Pathé-Baby. A cette époque on m'a répondu : n'ayez aucune crainte, nous sauvegardons nos droits.

Je voudrais qu'aujourd'hui on nous dise s'il nons a été consenti un pourcentage sur la vente des films.

M. le Président. — Oui, Monsieur, c'est fait.

M. Charles Pathé. — La vérité est que le Président vous a peut-être répondu alors un peu légèrement, car d'après les clauses de votre contrat, Pathé-Consortium n'avait droit à rien, Pathé-Cinéma s'étant réservé le droit d'émission, pour son format, de tous les films de Pathé-Consortium. C'est là un des avantages que nous avons accordés à Pathé-Consortium et, bien que nous ayons le droit de nous en servir gratuitement, nous paierons à l'avenir.

Le même Actionnaire. — Non seulement pour la France mais aussi pour l'étranger :

M. Charles Pathé. — Pour partout.

Un Actionnaire. — Je reconnais que Pathé-Cinéma a fait un sacrifice, et bien qu'actionnaire de Pathé-Cinéma, j'en suis heureux, et pour Pathé-Cinéma et pour Pathé-Consortium. Car, à Pathé-Cinéma, nous avons intérêt à ce que Pathé-Consortium prospère.

M. Charles Pathé. — C'est exact.

Le même Actionnaire. — M. Charles Pathé, comme l'a dit M. le baron Gabet à la dernière Assemblée de Pathé-Cinéma, est un homme universel. C'est à lui que l'on doit que l'industrie cinématographique française est resplendissante dans le monde entier et, j'espère bien, le deviendra encore davantage. C'est pourquoi je serais heureux de voir un tel homme à la tête du Conseil d'Administration de Pathé-Consortium.

Tout à l'heure, dans le bruit, j'ai entendu qu'il était fait allusion à un journal, Le Courrier Cinématographique. *Je l'ai reçu comme beaucoup d'actionnaires. Mais il a dit des vérités, et l'on est obligé de le reconnaître.* Aussi, M. Denis Ricaud est débarqué, cela est incontestable ; il y a des choses qu'on ne peut pas cacher. Nous sommes ici, permettez-moi de le dire, pour laver notre linge sale en famille. La presse est là, mais elle n'a pas d'importance ! Nous devons agir au grand jour, être une maison de verre, un film que tout le monde puisse voir. Cela produira le meilleur effet dans le monde entier. On dira : « Mais ils sont propres là dedans. Ils révoquent les gens qui trafiquent. » Eh bien, s'il y a encore de ces gens là, il faut encore vons en débarrasser.

Un autre Actionnaire. — Je voudrais, après le précédent orateur, apporter une précision. On a pu voir ces temps derniers — et je tiens cela d'exploitants — que les films Pathé sont maintenant en progression certaine. De plus, en même temps que les exploitants rendent leur confiance à la maison Pathé, ils la retirent à ses détracteurs. Si vous jetez un coup d'œil sur les adhésions que reçoit Pathé, et sur la baisse du chiffre de la publicité de ses détracteurs, vous serez tout à fait édifiés sur la question.

Un Actionnaire. — En ce qui concerne la publicité, j'estime qu'elle est mal faite à Pathé-Consortium. C'est une branche où je voudrais être, parce que je sais ce que c'est ce que c'est que la publicité. J'ai été pendant vingt-sept ans à la tête d'un grand journal comme chef annoncier, au *Nouvelliste de Rouen*, où était M. Brieux, qui est maintenant académicien. Je connais la question suffisamment pour pouvoir vous dire qu'il y aurait intérêt à faire entrer au Conseil des gens qui seraient à même de voir ce qu'il y aurait à faire au point de vue publicité, parce que j'estime que votre publicité doit coûter très cher, trop cher.

Un autre Actionnaire. — Nous sommes réunis en Assemblée Générale pour examiner les comptes. Or, je dois remarquer que, dans tout ce qui a été dit jusqu'ici je n'ai pas encore entendu la moindre critique contre les comptes présentés. Sur ces comptes je me permettrai de dire quelques mots aux actionnaires ici présents, non seulement parce que je suis gros actionnaire mais parce que je représente ici quinze mille actions appartenant peut-être à cinq ou six cents personnes. Par ma profession, j'ai été à même, dès le début, d'apporter des adhésions à la société Pathé-Consortium-Cinéma. Si je l'ai fait, c'est parce que j'avais confiance dans la Société mère, la société Pathé-Cinéma, et dans les explications fournies à ce moment-là, non seulement sur le but de la société, mais sur les programmes qui seraient remplis. J'ai donc eu le souci de suivre les comptes, je dirai presque pas à pas, depuis l'année dernière, et je dois vous déclarer qu'à la Société Pathé-Consortium Cinéma, j'ai trouvé toujours le meilleur accueil. Je ne suis pas ici pour la soutenir ; j'expose simplement les faits. J'ai eu sur tous les postes du bilan les plus amples explications, et je connais suffisamment la comptabilité pour vous dire que de toutes ces explications, il ressort que nous nous trouvons maintenant en face d'une situation qui, peut-être, n'est pas assainie complètement car on ne peut tout assainir d'un seul coup, mais qui est bien meilleure. J'ai encore eu ces jours-ci des explications sur certains postes qui avaient retenu plus spécialement mon intention lors de la lecture que j'avais faite du rapport des Commissaires, et je crois pouvoir vous déclarer que, en ce qui me concerne je donne aux comptes ma pleine et entière approbation.

Certes, il est entendu que cela ne représente pas le maximum de ce qui pourrait être fait. Je sais que sur certains postes, et je ne parlerai que de celui des négatifs non édités, le Conseil voudrait pouvoir suivre une politique beaucoup plus draconienne, et je sais que sur ce point, si une réserve existait on en serait très heureux.

Mais que faut-il donc pour que l'affaire arrive à donner des résultats qu'on était en droit d'attendre dès le début ? J'ai entendu parler de dividende, c'est entendu. Mais nous sommes des associés, nous ne sommes pas des prêteurs.

Notre intérêt, c'est que l'affaire marche bien ; et devrions-nous pendant plusieurs années nous passer de dividende, que si l'intérêt de l'affaire est à ce prix, j'y consens des deux mains. On a donc eu tort de nous donner un dividende dès la première année. On a peut-être donné ainsi satisfaction à une opinion financière.

Un autre Actionnaire. — Mais on a facilité le placement des parts. (*Mouvements divers, bruit.*)

Le même Actionnaire. — On a sans doute eu tort, l'année dernière de ne pas suivre la politique qui est suivie à l'heure actuelle ; mais je n'entends parler ici que de questions de personnes, de postes d'administrateurs, toutes choses qui n'ont rien à voir avec l'intérêt de la société. (*Protestations et bruit*).

Encore une fois, nous sommes ici des associés, et à ce titre nous avons droit sur les comptes et le fonctionnement de la Société à toutes les explications possibles. Mais jusqu'à présent aucun actionnaire n'a demandé un renseignement concernant les comptes, sauf peut-être la personne qui a demandé tout à l'heure une précision concernant le cautionnement et à qui on a répondu que nous sommes liés par un contrat qui a fait la loi des parties et qui doit momentanément subsister. Mais je sais également — car j'ai eu sur ce point des précisions, qui auraient pu aussi bien vous êtres données si vous les aviez demandées — qu'en échange de nos charges, Pathé-Cinéma nous a consenti certains avantages.

En particulier, on vous a parlé tout à l'heure de Pathé-Baby, il est certain que Pathé-Consortium a reçu là de Pathé-Cinéma un avantage qui ne correspondait pas à une obligation.

En tous cas, il y a une chose qu'il faut remarquer c'est qu'il y a un an, personne d'entre nous, même en face du dividende qu'on nous a donné, n'aurait espéré qu'aujourd'hui notre affaire se présenterait avec autant de quiétude et de tranquillité, et je pourrais presque dire autant d'avenir. (*Bruit. Exclamations ironiques*).

Un autre Actionnaire. — Il y a un an, on nous a fait voter des félicitations pour la belle gestion de l'entreprise. Je crois qu'aujourd'hui nous pouvons les retirer.

Le même Actionnaire. — Je répète qu'il y a une situation comptable qui me paraît: quant à moi, très assainie. (*Le nettoyage par le vide*).

Un autre Actionnaire. — Pour qu'il y ait eu besoin de l'assainir, c'est donc que tout marchait très mal, ou que, si cela marchait bien, nous avons été volés dans le courant de l'année. (*Interruptions et bruit*).

Le même Actionnaire. — Je crois m'exprimer avec toute la courtoisie possible, et je parle de choses sérieuses. Je mérite donc qu'on me laisse continuer.

Vous avez dans le compte profits et pertes un compte au sujet duquel on vous indique que des positifs et des négatifs ont été complètement amortis. Je crois que cela indique bien une politique de prudence. S'il plaisait au Conseil d'administration, alors qu'il a dans son actif des films qui sont encore exploités et qui produisent des recettes, il pourrait faire apparaître ces films avec une valeur marchande quelconque, et il est incontestable qu'on aurait pu faire ainsi apparaître des bénéfices. Mais — et d'ailleurs je m'y serais opposé personnellement, en raison de la situation de la Société — on n'aurait pas pu donner de dividendes.

Voilà ce qu'on voit quand on va au fond des choses, et j'ai tenu à y aller. Remarquez que je suis ici actionnaire et que je ne suis pas autre chose. Vous pouvez croire que des erreurs ont été commises et c'est incontestable, que des fautes ont été commises...

Un autre Actionnaire. — Nous sommes tous d'accord.

Le même Actionnaire. — ... mais M. Pathé a prononcé tout à l'heure une parole très juste, en disant qu'il avait pu y avoir des dupes, mais pas forcément des complices. Même dans ceux qui ont commis les fautes, peut-être la mauvaise foi n'a-t-elle pas toujours été entière. Il y a peut-être de la bonne volonté, mais *des imprudences commises par des personnes ne connaissant pas le premier mot de l'industrie cinématographique.*

M. Charles Pathé. — Voilà le mot de la situation.

Le même Actionnaire. — Mais je vous dirai, Messieurs que ces personnes n'étaient pas autre chose que des représentants nommés par nous. (*Mouvements divers, bruit*).

Un administrateur quel qu'il soit, est toujours révocable, et ce qui est arrivé il y a quelque dix-huit mois, aux administrateurs de Pathé-Cinéma vous l'a prouvé suffisamment. Il est probable que si nous avions été alors aussi conscients de la véritable situation de l'affaire, il y a longtemps que nous aurions provoqué d'autres révocations.

Mais je reviens à mes moutons...

Un autre Actionnaire. — *Ils sont tondus.*

Le même Actionnaire. — Nous sommes en face d'une

PALAIS DE LA MUTUALITÉ, 325, Rue Saint-Martin
Salle du 1er Étage

LUNDI le 2 JUILLET 1923, à 14 heures très précises

WILLIAM FOX

présente

PEARL WHITE

dans

L'INTRÉPIDE HÉRITIÈRE

Aventures dramatiques.

et

WILLIAM FARNUM

dans

SON PLUS GRAND SACRIFICE

Comédie dramatique.

FOX FILM

AGENCES :

FOX-FILM LOCATION, 21, Rue Fontaine, PARIS (9e) — *Téléph. : Trudaine 28-66*

BORDEAUX	LILLE	ALGER
40, Rue Poquelin-Molière Tél. 45-69	Place du Théâtre (12, Rue des Manneliers) Tél. 22-98	12, Rue Dumont-d'Urville
LYON 75, Rue de la République Tél. 27-95	**MARSEILLE** 31, Rue Dieudé Tél. 61-97	**STRASBOURG** 3, Rue du 22-Novembre Tél. 42-48

BRUXELLES	GENÈVE
35, Rue Fossé-aux-Loups Tél. 109 18	1, Rue du Commerce Tél. STAND 965

situation très nette. En présence des comptes qui nous sont présentés par le Conseil d'administration, nous pouvons estimer que les personnes qui sont aujourd'hui devant nous ont fait de gros efforts depuis un an. Nous ne pouvons pas non plus demander à ces personnes de se passer du concours des premiers dirigeants de la société, on ne prend pas ainsi une affaire au pied levé, et d'ailleurs il n'est pas dit que parmi ces premiers dirigeants, tous constituaient le troupeau galeux.

Par conséquent, je vous proposerai purement et simplement, Messieurs, l'approbation des comptes, me réservant de mieux exprimer ma pensée, en présence d'une gestion complète du Conseil.

Un autre Actionnaire. — Permettez-moi de vous dire que vous avez tenu exactement le même discours à l'Assemblée qui a eu lieu pendant l'exercice de M. Ricaud.

Le même Actionnaire. — Je ne suis pas venu.

Le second Actionnaire. — Je vous demande bien pardon. (*Mouvements divers*). Vous avez à ce moment-là approuvé la gestion de M. Ricaud et approuvé le « démissionnage » de M. Charles Pathé et de ses amis.

Le même Actionnaire. — Je vous dis avec la bonne foi la plus entière que je suis toujours partisan de la plus grande discipline, je suis aussi partisan que l'on lave son linge sale en famille, et qu'on évite de l'étaler au dehors. (*Il vaudrait mieux que le linge soit propre !*) J'estime que pas plus aujourd'hui qu'il y a dix-huit mois, il n'y a d'actionnaire à Pathé-Cinéma qui soit désireux de jeter le discrédit sur leur affaire. Je me suis donc toujours élevé contre ce qui pouvait jeter un discrédit, non seulement sur le Conseil, mais sur la société elle-même. A ce moment-là je ne me suis pas caché pour dire que je regrettais particulièrement les incursions qui avaient été faites dans le domaine pénal, et que je regrettais aussi la plainte dont il avait été fait état dans pas mal de journaux. A ce moment-là, vous voudrez bien admettre que c'est un peu l'ère des difficultés qui s'est ouverte. Vous voudrez bien admettre que si toutes ces questions avaient été traitées autour d'un tapis vert, Pathé-Consortium-Cinéma n'aurait pas subi un préjudice aussi sensible. (*Bruits prolongés*).

Ce sont des chiffres que nous devons passer en revue. J'ai reçu, comme la personne qui m'a précédée, quelques mandats émanant d'actionnaires, qui m'ont dit : « Nous ne savons rien du tout, et puisque vous y allez, renseignez-nous donc. D'après les lettres que j'ai reçues, je crois que mes correspondants s'intéressent surtout aux questions de chiffres, eh bien lorsqu'ils verront le petit fascicule contenant le rapport des commissaires et le bilan, ces gens-là n'y trouveront que des chiffres considérables, des millions s'ajoutant aux millions. Ils voudraient bien savoir comment ces millions se décomposent par tranches, par chapîtres, et quel est l'emploi qu'on en a fait.

On nous parle d'un chapitre négatifs en stocks et divers, qui se monte à 14.767.612 francs. Ce n'est pas une somme mince, et je crois qu'il serait agréable à la plupart de ceux qui sont ici, d'avoir des renseignements un peu plus détaillés. De même, on nous parle de 8.365.699 fr. de « création de négatifs ». Où sont ces négatifs. Je ne dis pas qu'ils n'existent pas, mais nous voudrions tout de même savoir quelque chose.

M. le Président. — Mais cela, Messieurs, c'est notre industrie même. (*Quelle réponse précise !!!*).

Le même Actionnaire. — Nous sommes donc amenés, et c'est à cela que je veux en venir, à demander la nomination d'une commission de contrôle. (*Mouvements divers*).

Si nous ne l'obtenons pas, nous tiendrons entre nous une réunion privée, pour aviser au moyen de le demander par des voies légales.

Un autre Actionnaire. — La loi donne à chaque actionnaire le droit d'aller vérifier les comptes avant l'assemblée ; or, je suis peut être le seul actionnaire qui soit allé au siège social pour vérifier les comptes. J'ai eu la bonne fortune d'y rencontrer un homme charmant, qui s'est mis avec la plus grande courtoisie à ma disposition, et qui m'a communiqué toutes les pièces sans aucune exception. Que n'avez-vous fait comme moi, et que n'êtes-vous allé au siège il y a quinze jours ? On vous aurait donné tous les renseignements désirables.

Le même actionnaire. — Vous saviez, il y a quinze jours, que l'Assemblée devait avoir lieu ? Eh bien, vous étiez favorisé, car nous sommes trois mille qui n'en savions rien. (*Bruits*).

M. le Président. — Un actionnaire vient de me demander de vous proposer la clôture de la discussion. Je tiens cependant, auparavant, à vous présenter une observation, c'est que, dans cette société comme dans toutes les autres, vous avez des commissaires aux comptes. Si vous n'avez pas confiance en vos commissaires, nommez-en d'autres. Les commissaires aux comptes n'ont rien à voir avec le Conseil d'administration. Ce sont des contrôleurs.

Le même actionnaire. — Non.

M. le Président. — Comment, non ? Mais c'est la Loi.

Le même actionnaire. — Ainsi, dans le procès de la Banque Industrielle de Chine, les contrôleurs soutiennent qu'ils ne sont que des comptables, qu'ils n'ont à travailler que sur des chiffres, et ne sont pas des contrôleurs.

Je maintiens donc ma proposition de nomination d'une commission de contrôle pour examiner tous les chiffres en détail. Tout ce que vous pourrez nous donner ainsi sur une feuille de papier ne sera qu'une totalisation que nous ne comprenons pas. (*Protestations de plusieurs actionnaires*).

Vous avez beau, Messieurs, dire que vous comprenez, et que vous, vous approuvez, moi qui suis depuis quinze ans dans cette profession, et qui sait ce que peut représenter notre stock à Pathé-Consortium, je vous dis que j'ai des raisons particulières pour demander des explications. Maintenant, croyez-moi ou ne me croyez pas.

Un autre actionnaire — Je demande la clôture ; mais avant cette clôture, je voudrais faire une remarque. Vous avez révoqué un membre du Conseil d'Administration ou bien il a donné sa démission, ce qui empêche de le révoquer. Ne pourrait-on pas proposer la nomination de M. Charles Pathé ? (*Applaudissements.*)

Voyons, Monsieur Charles Pathé, qu'est-ce qui s'oppose à votre entrée dans le Conseil ? Dites-nous franchement s'il y a quelque chose.

M. Charles Pathé. — Voici ce que je puis vous dire : Le Conseil actuel m'inspire confiance ; ce n'est pas du tout la même chose que l'an dernier ou qu'il y a deux ans, et je ne vous aurais pas fait alors la même déclaration. Mais je ne puis pas maintenant me mettre à la tête de l'affaire. D'ailleurs M. Mèje a actuellement la compétence voulue pour la diriger ??? (Quel résultat aurions-nous donc s'il ne l'avait pas) : il n'avait peut-être pas cette compétence quand il a pris cette direction; mais il l'a maintenant. De plus, c'est un travailleur. Cela me suffit. (M. Pathé est riche, mais les actionnaires préféreraient le moindre dividende !)

Le même actionnaire. — Promettez-nous que vous rentrerez dans le Conseil.

M. Charles Pathé. — J'ai des collègues à Pathé-Cinéma avec qui je devrais au moins en parler. Dans tous les cas, je vous répète que la direction actuelle me donne confiance ???

Un actionnaire. — Les paroles que nous venons d'entendre de M. Pathé me semblent devoir clore une discussion qui paraît odieuse. Tout le monde a perdu son temps à critiquer l'administration ancienne, mais personne n'a élevé la moindre critique contre l'administration actuelle. M. Charles Pathé vient de nous dire que l'administration actuelle lui donne pleine confiance ; je crois que cela doit suffire également aux autres actionnaires.

Quant à la demande de certains actionnaires qui voudraient faire en assemblée générale la comptabilité de l'affaire dans ses moindres détails, c'est là une proposition qu'on me permettra de qualifier de grotesque. Pour moi, je m'en rapporte aux paroles de M. Pathé, et je vous demande de prononcer la clôture de la discussion et d'affirmer notre confiance dans le Conseil.

Un précédent actionnaire. — Nous ne discutons pas actuellement la question des comptes ; leur présentation est excellente, nous sommes tous d'accord là-dessus. Mais il y a une chose qui nous taquine, c'est qu'il y a toujours des actions A et des actions B.

M. le Président. — Là-dessus je vous déclare tout de suite que c'est une question qui n'est pas à l'ordre du jour, et que je ne pourrai rien vous répondre.

Le même actionnaire. — Quand la mettra-t-on à l'ordre du jour.

Un autre actionnaire. — Les actions A ont-elles toujours un droit de vote de vingt voix ?

Le précédent actionnaire. — J'ai reçu, par l'intermédiaire de la Banque Industrielle de Paris, une circulaire de M. Denis Ricaud, disant que ces actions n'avaient pas plus de droits que les autres. Nous a-t-on menti quand on nous a annoncé par une circulaire que les actions A n'avaient pas plus de droits que les actions B ! Est-ce vrai ou n'est-ce pas vrai ?

Si les actions A conservent leurs prérogatives, ce n'est pas la peine que nous votions.

M. le Président. — Je demande aux actionnaires de se prononder par mains levées sur la clôture de la discussion. Je n'ai pas à répondre maintenant sur la question des actions A et des actions B, qui n'est pas à l'ordre du jour.

(Les actionnaires votent sur la clôture. L'épreuve étant douteuse, M. le Président déclare que la discussion continue.)

Un actionnaire. — Lorsque M. Charles Pathé a consenti à retirer sa plainte, c'était sous la condition que les actions A perdraient leur caractère.

M. le Président. — L'approbation des comptes étant la seule question à l'ordre du jour, je demande aux actionnaires s'ils ont des observations à présenter sur les comptes. Mais je ne puis me laisser entraîner maintenant à des discussions sur des modifications des statuts.

Un actionnaire. — Quand la convocation a eu lieu, il était convenu que la question serait inscrite à l'ordre du jour. Elle n'y a pas été inscrite parce qu'il y a déficit. (*Protestations.*)

M. Charbonnel administrateur. — Il y a 2.600.000 francs de bénéfices ? Vous appelez cela déficit ?

Un actionnaire. — Il n'y a pas de déficit, c'est entendu, mais vous ne faites pas non plus d'économies ? Et tenez, je vais vous citer à cet égard un fait qui est peut-être futile, mais qui donne une indication.

Quand connaîtrons-nous les heureux gagnants des 70.000 francs de Prix du

Concours de Scénarios de Pathé-Consortium ??

Le cinq juin dernier, je me suis rendu au siège social pour y déposer mes actions ; eh bien, ce jour-là, le calorifère chauffait à plein. Connaissez-vous beaucoup de bureaux où, le 5 juin, le colorifère soit allumé en grand ?

Un autre actionnaire. — Quelle est la valeur des jetons de présence du Conseil d'Administration ?

Un autre. — Oui combien le Conseil nous coûte-t-il ?

M. le Président. — Quarante mille francs, c'est-à-dire deux mille francs par administrateur.

Un actionnaire. — Combien y en a-t-il donc ?

M. le Président. — Vingt et quelques (!!! il ne sait pas au juste !

Un actionnaire. — Il y la moitié de trop.

Un autre actionnaire. — Permettez-moi de vous dire que plus il y a d'administrateurs dans une affaire, moins cette affaire marche bien. Les statuts vous permettent de marcher avec onze administrateurs ; vous devriez vous y tenir.

M. le Président. — Ce n'est pas à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

Le même actionnaire. — Nous manifestons notre manière de voir. Nous disons que vous êtes beaucoup trop, et que nous aimerions mieux vous voir moins nombreux, mais avec davantage de responsabilité.

Un précédent actionnaire. — Je suis tout à fait d'accord avec vous, mais je reviens à la question des actions A et des actions B. (*Bruit.*) Avec les actions A, nous sommes des dupes. (*Nouveau bruit.*)

Un actionnaire. — C'est avec cette majorité là qu'on a révoqué M. Pathé.

Un autre. — S'il y a un groupe d'actionnaires qui veut qu'on revise les statuts, il n'y a qu'à provoquer une assemblée extraordinaire qui en délibérera, mais aujourd'hui nous parlons de choses sans portée.

M. le Président. — Je vous rappelle que la clôture a été demandée. Je donne la parole aux actionnaires qui ont à parler sur l'approbation des comptes.

Un actionnaire. — L'année dernière, un actionnaire avait adressé des compliments au commissaire des comptes — et je m'étais joint à lui — pour son rapport extrêmement complet. Mais cette année-ci on nous donne beaucoup moins d'explications. Je voudrais savoir en particulier, d'où vient la grande différence que l'on peut constater dans le montant du poste portefeuille.

M. le Président. — Cette augmentation du portefeuille provient des titres qui nous ont permis d'acquérir le contrôle de sociétés de salles. C'est la mise en œuvre de la politique que nous avons exposée en détails dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le même actionnaire. — Je m'en souviens, mais je voudrais connaître le nombre des actions.

M. Charbonnel. — Vous comprenez que nous ne pouvons entrer ici dans tous les détails (oh oui, nous le comprenons !)

Le même actionnaire. — Eh bien, je vais, moi, vous les donner. Il s'agit des Cinémas Modernes. D'ailleurs, ce n'est pas à vous que je m'adresse c'est au commisaire des comptes.

M. Charbonnel. — Je suis en train de vous répondre. L'acquisition n'a pas porté uniquement sur un certain nombre d'actions. Elle a porté sur un certain nombre d'action des Cinémas Modernes, et sur un certain nombre de créances acquises par la Société. L'ensemble de ces acquisitions a représenté une somme d'environ deux millions, et, à la suite de ces aquisitions, dans les six mois qui viennent de s'écouler, il est entré dans les caisses de Pathé-Consortium 625.000 francs. En admettant que cela continue, en deux ans, l'amortissement de ses aquisitions, actions et créances, sera effectué, et bien au-delà. Et nous posséderons, ne nous ayant plus rien coûté, le contrôle de la Société des Cinémas Modernes, qui, comme vous le savez, est une des plus brillantes sociétés cinématographiques.

Je puis vous dire que depuis que nous avons pris le contrôle des Cinémas Modernes, les recettes des cinq salles qui appartiennent à cette société ont augmenté de 70 o/o, et que, d'autre part, les versements faits à notre Société par les Cinémas Modernes pour l'exploitation des films de notre firme ont augmenté dans la proportion de un à sept. Malgré cela, la Société des Cinémas Modernes réalise des bénéfices qui sont supérieurs à ceux qu'elle réalisait avec l'ancienne administration.

Le même actionnaire. — Alors je ne m'explique pas le cours des actions.

M. Charbonnel. — Nous n'avons rien à voir dans le cours des actions ; il y a des gens qui en achètent, d'autres qui en vendent, cela est indépendant de nous.

Un actionnaire. — Je voudrais demander à Monsieur le Commissaire aux Comptes une précision sur cette phrase de son rapport, relative uux « négatifs et positifs en exploitation et non amortis ».

M. Charbonnel. — Il s'agit là de films que la Société a commencé à exploiter dans le courant de décembre 1922 ; pratiquement, aucune recette n'a donc été faite en 1922. Cependant, compte tenu des recettes sur ces films au cours des trois premiers mois de 1923, ces films ont été, au 31 décembre, totalement amortis, moins les recettes des trois premiers mois de 1923. Aujourd'hui que le premier trimestre est achevé, ces films sont complètement amortis.

M. le Président. — Vous comprenez qu'un film qui sort en décembre ne peut être amorti en décembre.

Un actionnaire. — Pourquoi les actions de Pathé-Consortium ne sont-elles pas cotées en Bourse, mais seulement en banque ?

M. le Président. — Nous pouvons demander la cotation, mais il faut pour l'obtenir un certain temps d'existence.

M. Charbonnel. — Etant donné le dividende distribué l'année dernière, et que vous, actionnaires ici présents, considéraient comme exagéré...

Un actionnaire. — Pourquoi ne vous y êtes-vous pas opposés ?

M. Charbonnel. — Nous n'y étions pas. Remarquez d'ailleurs que tout à l'heure on nous a fait le reproche d'avoir exclu M. Charles Pathé. Or, ce reproche a été adressé par des actionnaires qui ont approuvé cette exclusion à des administrateurs qui, dès qu'ils sont entrés dans la Société, se sont élevés contre elle. Vous avouerez que le problème était quelque peu renversé, et que c'est nous qui pourrions vous reprocher d'avoir révoqué M. Pathé.

Nous sommes dans cette affaire des nouveaux venus, et nous sommes des hommes de bonne volonté. Nous voulons réparer les erreurs du passé. A vous de dire si vous voulez nous y aider.

Un actionnaire. — Eh bien, aidez-nous à faire la justice en supprimant le privilège des actions A.

M. Charbonnel. — Ce que je puis vous dire, c'est que pour modifier les statuts sur ce point, il faut l'unanimité des actions A. Le jour où vous pourrez l'obtenir, vous l'apporterez. (*Cris, bruits prolongés*).

Plusieurs actionnaires. — Le voilà le traquenard.

M. Charbonnel. — Dans une société anonyme, lorsqu'on veut modifier l'essence même des statuts et les droits des actions, il faut l'unanimité. Vous devriez savoir cela avant de souscrire.

Les actionnaires. — On nous a fait souscrire, sans nous communiquer les statuts.

M. Charbonnel. — C'est possible, mais alors nous n'y étions pas.

Un actionnaire. — Alors, je m'étonne que vous fassiez partie du Conseil d'administration, car nous, qui sommes là depuis le début, nous ne sommes pas à même de vérifier quoi que ce soit.

M. Charbonnel. — C'est vous qui nommez vos administrateurs.

Le même actionnaire. — Il a été envoyé par la Banque Industrielle de Paris une circulaire signée de M. Denis Ricaud, disant que les privilèges des actions A n'existaient plus, et que toutes les actions B étaient à égalité de droits.

M. Charbonnel. — Vous nous parlez de faits qui sont antérieurs d'une année à notre entrée dans la Société. Que voulez-vous que nous vous répondions ?

Un actionnaire. — Croyez-vous que légalement ce privilège soit admissible ? C'est une question qui pourrait se poser ailleurs.

M. Charbonnel. — Si c'était illégal, cela ne pourrait pas exister.

Le même actionnaire. — Le Parlement s'occupe de cette question. Comment se fait-il que M. Gounouilhou n'y ait pas pris position dans cette affaire. Remarquez qu'en posant ma question, je n'ai aucune espèce de parti-pris contre les actions A. Peut-être ont-elles changé de

mains ; peut-être sont-elles en possession de gens auxquels nous ferions confiance. Mais nous n'en savons rien.

Un actionnaire. — Messieurs, il est bien tard pour prendre la parole dans une assemblée comme celle-ci. Néanmoins les débats qui se sont déroulés devant nous me suggèrent qu'il est absolument indispensable de résumer la question et d'en terminer comme on doit en terminer.

Je suis arrivé ici avec des préventions qui subsistent complètement contre la façon de travailler de Pathé-Consortium-Cinéma. Je suis actionnaire, et je suis dans une certaine mesure participant dans les opérations de Pathé-Consortium, puisque je suis producteur de films. J'ai donc été mieux que personne à même de constater les fautes, les erreurs, les imperfections nombreuses qui sautent aux yeux dès que l'on est en rapport avec Pathé-Consortium pour des opérations cinématographiques.

Il y a deux buts à votre Société. L'un est la fabrication et l'autre la location et la vente des films. *Eh bien, je dois vous dire qu'aussi bien pour la fabrication que pour la location et la vente, il y a, dans vos façons d'agir, de procéder, des erreurs qui sont absolument déconcertantes.* (*Applaudissements*).

Il serait donc trop long, à l'heure où nous sommes, de vous exposer pourquoi elles sont déconcertantes ; je le ferai en une autre occasion, si vous le croyez nécessaire. Mais ce qui me paraît résulter des débats auxquels nous venons d'assister, c'est que nous sommes en face d'un Conseil d'administration qui n'est pas le Conseil d'administration d'hier et qui répudie les façons d'agir de l'ancien Conseil, qui étaient absolument répréhensibles et défectueuses. J'ai été frappé de ce que nous a dit tout à l'heure M. Charles Pathé. Je considère que M. Charles Pathé est un des hommes les plus directement intéressés, puisqu'il représente Pathé-Cinéma à la prospérité de Pathé-Consortium. J'ai été également très frappé de ce que nous a dit tout à l'heure un des administrateurs actuels, M. Charbonnel, qui nous a dit : je n'étais pas là hier ; je ne puis pas vous répondre sur les fautes et les errements d'hier.

Par conséquent, à l'heure actuelle, nous nous trouvons, en somme, devant un Conseil d'administration nouveau. Un actionnaire a fait très justement observer tout à l'heure que ce Conseil était démesurément enflé, par le nombre de ses membres. A quoi faut-il attribuer cela ? C'est, à mon sens, qu'il y a dans ce Conseil les éléments d'hier et les éléments d'aujourd'hui. Eh bien, si le Conseil d'aujourd'hui répudie les erreurs d'hier, s'il s'engage à travailler pour demain dans la voie et avec les méthodes qu'il vient d'adopter, je suis de ceux qui, comme tout à l'heure M. Pathé feront confiance à ce Conseil d'administration.

Il restera comme question irritante, et justement irritante, celle des actions A et des actions B. Mais là, on nous l'a dit, vous êtes devant un fait accompli. Que faut-il pour supprimer les actions A ? Il faut l'unanimité. Véritablement cela me semble un peu dérisoire. Néanmoins c'est là un fait contre lequel vous ne pouvez pas protester, puisque, pour élever une protestation, un honorable actionnaire vous proposait de recourir au Parlement. *Dans la vie, Messieurs, il faut savoir être philosophe et il faut vivre avec ce qu'on ne peut pas empêcher.* (*C'est une philosophie de millionnaire*). Puisque cette question des actions A et des actions B est l'œuvre du Conseil d'administration d'hier, n'en rendons pas responsable le Conseil d'administration d'aujourd'hui, qui nous rapporte des preuves de sa bonne volonté.

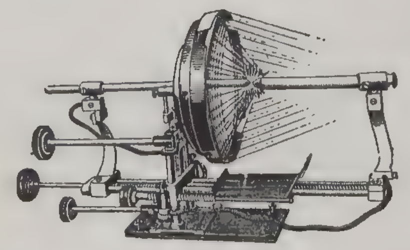
Dans ces conditions, Messieurs, je vous propose de faire ce qu'a fait tout à l'heure M. Charles Pathé, qui est, je le répète, l'homme le plus directement intéressé à la prospérité de cette Société, et à approuver le Conseil d'administration *parce qu'il n'y a pas moyen de faire autrement.* (*!!!*).

Un autre actionnaire. — L'honorable actionnaire qui vient de parler a terminé par un mot charmant, en disant qu'il fallait approuver le Conseil *parce qu'il n'y a pas moyen de faire autrement.* En tous cas, cela n'exclut pas la question que j'ai posée, concernant la nomination d'une commission de contrôle, et je crois que ces Messieurs n'ont aucune raison de s'y opposer.

M. le Président (*qui n'y tient pas du tout*). — Personne ne demandant plus la parole au sujet des comptes, je vous donne lecture de la première résolution.

Première Résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'exercice



social clos le 31 décembre 1922, et celle du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve ces rapports, les comptes et le bilan du dit exercice, et donne quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'administration. Elle approuve l'emploi des bénéfices tel qu il est proposé. (*Protestations et nombreux abstentionnistes*).

Deuxième Résolution

M. le Président. — MM. Moureux et Rochette, vos commissaires aux comptes, nous ont fait savoir que leurs multiples occupations ne leur permettaient pas de solliciter le renouvellement du mandat qui leur avait été confié (*tiens ! tiens !*). Un groupe nombreux d'actionnaires nous a proposé la candidature de MM. Taupin, industriel et Baussart, expert-comptable.

Un actionnaire. — En ce qui concerne cette question de la nomination des commissaires, elle est du domaine de l'Assemblée, et c'est un point sur lequel nous pouvons faire acte d'initiative. Dans les Commissaires que vous nous proposez, il y a un expert-comptable, en qui nous pouvons avoir confiance ? Je vous proposerai comme autre commissaire un actionnaire que nous avons entendu tout à l'heure, et qui me paraît avoir déjà étudié la question.

Un autre actionnaire. — Pourquoi ? Si le président nous propose des commissaires, c'est qu'il les connaît.

Le précédent actionnaire. — Mais nous ne les connaissons pas.

M. Charbonnel. — Et vous, connaissez-vous Monsieur, que vous présentez?

Le même actionnaire. — Toujours plus que ceux que nous n'avons pas vus. (*Approbations*).

M. Charbonnel. — Un grand nombre d'actionnaires nous ont proposé cette nomination.

Le même actionnaire. — Je connais la formule. *Montrez-les ces nombreux actionnaires.*

Ce que je constate, c'est que vous, contrôlés, vous redoutez un contrôleur que nous vous présentons. (*Bruit*).

Un autre actionnaire. — *En effet, on ne comprend pas cette réticence.* (*Bruits prolongés*).

M. Charbonnel. — Mais nous ne connaissons pas la profession de ce Monsieur.

M. Henri Mège.— Nous ne pouvons pas accepter comme commissaire M. Dianville, qui dirige un organe cinématographique, et vient tous les jours à Pathé-Consortium pour nous demander de la publicité. (*Mouvements divers*).

M. Charbonnel. — Il ne peut, en effet, y avoir un commissaire qui dépend du Conseil pour des subventions de publicité.

M. Dianville. — Je suis en même temps, si cela peut vous faire plaisir, journaliste corporatif, éditeur de films, et directeur de salles.

M. Charbonnel. — Nous venons de décider, d'accord avec la Maison Gaumont, de faire notre propre journal, pour être absolument indépendants de toute la presse cinématographique. Et vous voudriez nous donner comme commissaire aux comptes, le directeur d'une modeste feuille? (*Ce serait, évidemment, bien embêtant pour ces messieurs !*)

M. Dianville. — La question de publicité est une question objective et très vague. La question de comptes est au contraire une question de chiffres, très précise. (*Interruptions*).

Je tiens d'ailleurs à protester contre l'allégation faite tout à l'heure et d'après laquelle j'irais tous les jours à Pathé-Consortium pour de la publicité.

Un actionnaire (M. Taillandier). — J'étais venu ici sans aucune ambition, mais devant la tournure que prend la discussion, et pour tâcher de faire l'accord entre les actionnaires, je poserai ma candidature à un troisième poste de commissaire aux comptes.

Un autre actionnaire. — Je connais M. Taillandier, qui représente quinze mille actions. C'est un banquier, un expert comptable, et il est administrateur d'un certain nombre de sociétés. Il connaît son affaire. Je suis banquier également et j'appuie sa candidature, comme représentant d'un grand nombre d'actions.

Un autre actionnaire. — Oui, mais il a approuvé aussi la gestion de M. Ricaud.

M. le Président. — Je mets donc aux voix la nomination comme commissaires aux comptes, de :

MM. Taillandier, banquier à Lyon,
Taupin, industriel,
Baussart, expert-comptable.

Un actionnaire. — Ainsi nous aurons trois commissaires.

M. Charbonnel. — Tout à l'heure on voulait une commission de contrôle; elle aurait eu au moins trois membres.

(*La résolution, mise aux voix, est adoptée, nombreux abstentionnistes*).

M. Moureux (commissaire sortant). — En nous retirant M. Rochette et moi pour la seule raison que nous sommes trop absorbés par nos propres affaires, nous tenons à vous remercier de la confiance que vous nous avez accordée, et à vous dire que nous ne pouvons qu'approuver le choix que vous avez fait de vos nouveaux commissaires, particulièrement en ce qui concerne M. Taillandier, banquier à Lyon, qui est à la fois un administrateur, un expert-comptable et un homme de valeur.

Troisième Résolution

Enfin la troisième résolution, relative aux autorisations visées par l'article 40 de la loi de 1867, est votée. (*Toujours de nombreux abstentionnistes*).

Et dans le tohu-bohu, les cris divers, les protestations de toutes sortes, s'achève ainsi l'Assemblée générale de Pathé-Consortium-Cinéma... jadis la plus grande firme cinématographique du monde.



Folies de Femmes

(UNIVERSAL FILM)

Le Film le plus prestigieux...
Le parfum le plus enivrant...
La valse la plus langoureuse !...

"REALART PICTURES"

Miss MARY MILES

dans

UNE IDYLLE AU CUMBERLAND

Grande Comédie Sentimentale en 5 actes

"Radia Film"

L'EXPANSION COLONIALE FRANÇAISE

Documentaire

N. B. — Ces films seront présentés le SAMEDI 7 JUILLET 1923, au Ciné MAX LINDER, 24, Boulevard Poissonnière, à 10 heures précises du matin.

En location aux : *CINÉMATOGRAPHES HARRY*

Téléphone : ARCHIVES 12-54 — 158 *ter*, rue du Temple, PARIS — Adresse télég. : HARRYBIO-PARIS

Région du Nord 23, Grand'Place, 23 LILLE	**Région de l'Est** 6, rue Saint-Nicolas NANCY	**Alsace-Lorraine** 15, r. du Vieux-Marché-a.-Vins STRASBOURG	**Belgique** 97, Rue des Plantes, 97 BRUXELLES
Région du Centre 8, Rue de la Charité LYON	**Région du Midi** 4, Cours Saint-Louis MARSEILLE	**Algérie** M. Leça 60, Rue de Constantine ALGER	**Suisse** Établissements Gaumont 12, Boulevard du Théâtre GENÈVE

RÉGION DU SUD-OUEST : 20, rue du Palais-Gallien, **BORDEAUX** - 8, rue Dutemps, **TOULOUSE**

Cafés-Concerts et Music-Halls

L'Arrêt du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat vient de statuer sur la requête de la *Chambre Syndicale des Directeurs de Spectacles de France* (Music-Halls, Cafés-Concerts, Cirques, Cabarets et Bals), qui demandait de faire annuler, pour excès de pouvoir, le décret du 5 août 1920, concernant l'application de l'art. 92 de la loi du 25 juin 1920 instituant des taxes sur les spectacles.

La Chambre Syndicale soutenait, on s'en souvient, que l'article 11 de ce décret relatif à la classification des cafés-concerts et music-halls, était entaché d'excès de pouvoir parce qu'il ne retenait comme élément constitutif d'un café-concert que le caractère d'établissement ouvert en permanence au public et comportant un spectacle composé de chansons ou de parties de concert vocal.

Elle soutenait également qu'il existait des établissements, qui ne sont pas ouverts en permanence, mais qui répondent néanmoins à la définition reconnue du café-concert.

Le Conseil d'Etat n'a pas admis cette thèse et a rendu l'arrêt suivant :

« En décidant, aux termes de l'article 11 du « décret du 5 août 1920, que doivent être considérés en vue de l'application de la taxe sur les « spectacles instituée par l'article 92 de la loi du « 25 juin 1920 comme cafés-concerts les débits « ouverts d'une façon permanente durant la « journée et organisant à certaines heures un « concert vocal et comme music-halls les établissements où la salle de spectacle est accessible « au public seulement pendant les heures de représentations, le gouvernement n'a fait qu'user du « pouvoir d'appréciation à lui conféré par l'ar- « ticle précité, en vue de l'application de cette loi « dont il n'a violé aucune disposition. »

Par conséquent tous les établissements réputés cafés-concerts, qui ne restent pas ouverts en permanence, seront considérés music-halls, et paieront la taxe de 10 0/0 au lieu de celle de 6 0/0 qui est appliquée aux cafés où l'on chante.

Un Ordre du Jour

de l'Association des Directeurs de Spectacles de Province

L'Association Professionnelle des Directeurs de Théâtres de Province a tenu le vendredi 16 juin, à Paris, son assemblée générale annuelle à l'issue de laquelle elle a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« L'Association Professionnelle des Directeurs « de Théâtres, justement émue par une crise qui « se prolonge et compromet gravement à la fois « les intérêts de tous les ressortissants du théâtre, « et ceux des industries et commerces qui s'y « rattachent.

« Considérant que l'ensemble des taxes qui se « superposent injustement, amènera fatalement « les directeurs à arrêter des exploitations hasar- « deuses ou déficitaires.

« Considérant d'ailleurs que leur application « est contraire à l'esprit et à la lettre même du « premier article de la *Déclaration des Droits « de l'Homme et du Citoyen.*

« Considérant que les frais d'exploitation d'un « établissement de spectacles quelconque, n'ont « cessé d'augmenter quand les recettes faiblis- « saient.

« Considérant en outre que les revendications « présentées au Parlement sont appuyées d'indis- « cutables preuves qui montrent la gravité du « mal et établissent le seul remède, *la diminution « des taxes.*

« Décide de faire toutes démarches nécessaires « pour hâter la solution du projet de loi de « M. Henri Auriol, soumis à la Chambre des Dé- « putés et tendant au dégrèvement du Théâtre et « cela en accord avec la Fédération des Associa- « tions des Directeurs de Spectacles de Province ».

LA COLLEUSE AUTOMATIQUE (Brevet "MALIZIA" N° 548743)

Jusqu'à ce jour, dans l'industrie cinématographique, les films ont été collés à la main, faute d'un moyen plus rapide et plus perfectionné.

L'appareil à coller les films que nous présentons a pour but de faire ce travail mécaniquement, automatiquement et sans le besoin d'une main d'œuvre spéciale.

Cet appareil permet un travail cinq fois plus rapide que le collage des films à la main tout en donnant un résultat toujours égal, soigné et perfectionné.

Fait très important : N'importe qui peut se servir utilement de l'appareil après 10 minutes d'apprentissage.

Le collage des films à la main demande les opérations suivantes :

1° Coupage aux ciseaux des deux extrémités du film à un point exact ;

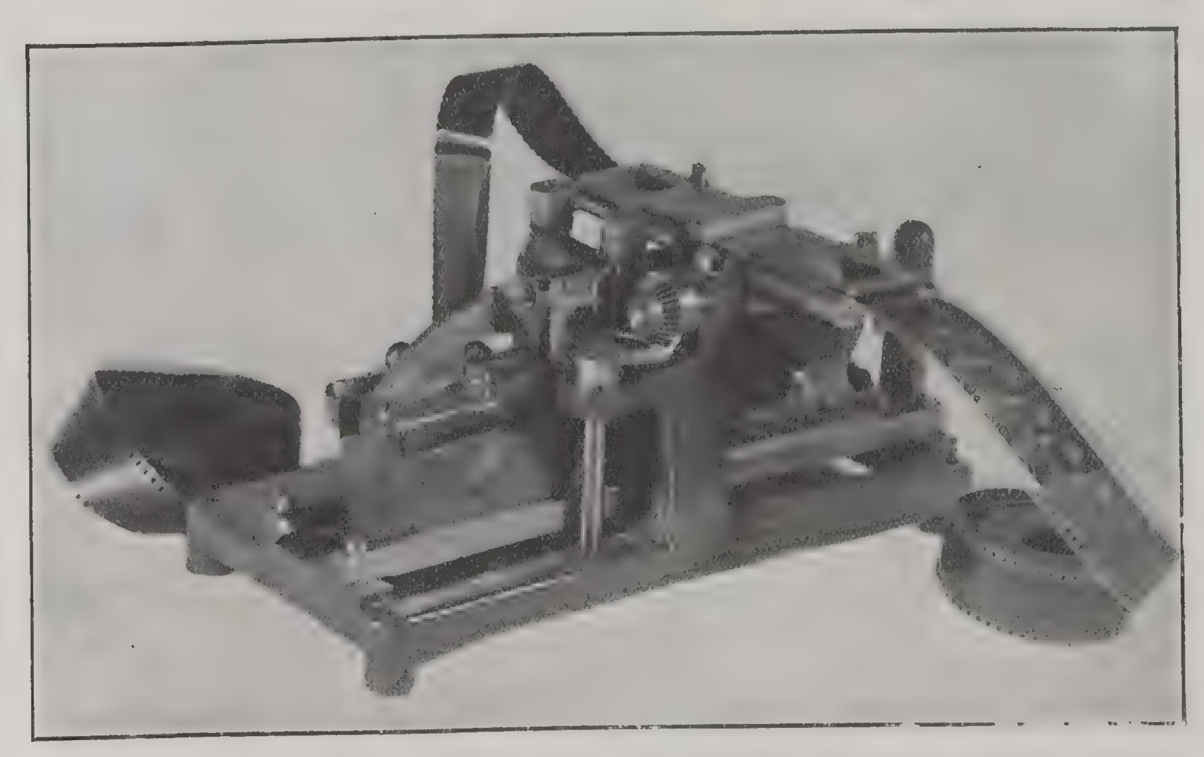
2° Humectation d'une extrémité ;

3° Grattage de la gélatine ;

4° Placement des deux parties du film coupé dans la presse ordinaire. (La meilleure presse à coller coûte 220 frs.) ;

5° Placement de la colle liquide;

6° Pression des deux parties du film superposées.



Avec notre appareil ces opérations sont réduites à **DEUX SEULEMENT** et elles sont beaucoup plus simples et plus rapides, c'est-à-dire :

1° Insertion des films directement sur le pressoir **SANS AUCUNE PRÉPARATION** ;

2° Tirer et pousser le levier.

Par cette simple manœuvre l'appareil, en même temps, coupe à l'endroit voulu, humecte, gratte, colle et presse la pellicule, donnant un travail parfait en ce qui concerne le découpage de la pellicule. Cadrage parfait, gélatine bien enlevée et perforation bien correspondante.

Toutes ces précisions sont impossibles à obtenir dans la même mesure avec un travail à la main.

L'appareil est la solidité même sans la moindre complication avec pièces interchangeables. Il peut être manié par n'importe qui sans la moindre crainte de gâcher le travail ou d'abîmer le mécanisme.

Concession de vente pour tous pays — Cession de Brevets pour l'Angleterre, l'Amérique du Nord et les Empires ex-Centraux.

SUTTO & MARZETTO

Établissements L. SUTTO, 23, rue Pasquier, PARIS — Tél. : Louvre 43-12

PATENT FOR SALE for GREAT BRITAIN and UNITED STATES of AMERICA

Floréal=Film=Rome

présente

FRANCESCA

da Rimini . . . .

Grande vision d'art
tirée de

L'ENFER DE DANTE

En attendant le Vote de l'amendement Barthe

Le Sénat a enfin commencé la discussion du budget ; il semble vouloir rattraper le temps perdu en siégeant matin et soir et en expédiant avec une rapidité — dont on n'aurait pas cru nos « pères conscrits » capables — les chapîtres des dépenses des divers ministères.

C'est qu'ils veulent en terminer avant le 1er juillet afin d'éviter un nouveau douzième provisoire. D'ici la fin du mois le budget sera donc voté par les deux Chambres et ses dispositions pourront immédiatement entrer en application.

Le vote du budget intéresse particulièrement les Directeurs de Cinémas. C'est qu'ils attendent avec une certaine impatience que le Sénat ait adopté l'amendement Barthe qui va apporter à l'exploitation cinématographique un premier soulagement.

Les meilleurs espoirs nous sont permis à cet égard. Déjà la commission sénatoriale des Finances, qui a épluché, rogné avec tant d'âpreté à travers les cahiers des dépenses, qui a opéré tant de coupes sombres dans les crédits accordés aux divers départements ministériels, qui les a réduits au strict minimum indispensable à la bonne marche des affaires, qui a cherché partout des ressources nouvelles, n'a cependant pas touché à l'amendement de M. Barthe qui tend à diminuer dans une faible mesure — il est vrai — les taxes prélevées sur les recettes des Cinémas.

C'est donc, comme nous le disions dans notre dernier numéro, que nos sénateurs ont reconnu le bien-fondé de nos doléances. Ils se sont rendus compte que l'exploitation cinématographique française ne pourrait plus vivre si on ne la déchargeait pas un peu des taxes qui l'accablent. Ils ont compris, qu'en maintenant des charges aussi lourdes, ils risquaient de faire disparaître en France de nombreux écrans, ce qui aurait été plus préjudiciable pour le Trésor qu'un léger dégrèvement. Ils ont compris aussi qu'ils risquaient en outre de compromettre à jamais l'industrie du film français — dont la situation n'est guère brillante non plus — en lui enlevant à peu près son unique débouché.

Le sort de la production nationale est en effet intimement lié à celui de l'exploitation. C'est en développant l'exploitation, en favorisant la création de salles, en permettant aux directeurs de retirer une juste rémunération de leur travail et de leurs capitaux, que le film français pourra retrouver son essor. Plus il y aura d'écrans en France, plus il y aura aussi de place pour les films français.

Nous sommes heureux de constater que cette idée a enfin pénétré dans les milieux parlementaires. C'est un succès. On y possède désormais une compréhension plus nette des intérêts généraux du spectacle et de l'art français.

C'est ce qui fortifie notre espoir et nous permet d'attendre en toute confiance le vote du Sénat. Il votera l'amendement Barthe, comme l'a voté la Chambre, à l'unanimité.

Il donnera aux malheureux exploitants que nous sommes cette marque de sollicitude et réalisera pour nous cette première étape vers la justice fiscale. A partir du 1er juillet prochain il y aura quelque chose de changé. Nous l'espérons fermement.

(Bulletin de la Fédération des Spectacles du Sud-Est.)



Prochainement : UN CHEF-D'ŒUVRE DE MISE EN SCÈNE ARTISTIQUE ET D'INTERPRÉTATION

LUCRÈCE BORGIA

(*Film Grandiose des Temps de la Renaissance*)



LUCRÈCE BORGIA et CÉSAR BORGIA

Splendide et grandiose vision des Temps de la domination et de l'oppression tyrannique et cruelle des " BORGIA " en Italie. Reconstitution artistique, admirable et somptueuse des intérieurs du Château de Saint-Ange, résidence des Borgia, du Colisée de Rome, du Bourg et du Château-Fort de Pesaro. La grande bataille contre le Château-Fort de Pesaro est reconstituée avec 15.000 figurants. L'interprétation des artistes est des plus remarquables et incomparable comme puissance dramatique.

Cette œuvre magistrale est tirée du roman anglais de HARRY SCHEFFS, Le rôle de *Lucrèce Borgia* est interprété par la belle tragédienne **LILIANE HAID**, qui a créé une figure poignante et douloureuse.

Ce film a obtenu un IMMENSE SUCCÈS sur tous les écrans d'Europe et d'Amérique.

ÉNORME MISE EN SCÈNE -- INTERPRÉTATION REMARQUABLE

Concessionnaires pour la France, la Belgique et les Colonies :

LES EXCLUSIVITÉS ARTISTIQUES

118, Avenue des Champs-Elysées, PARIS - Téléph. : Élysées 17-43, 17-44, 25-97

en 9 mois ont

16 super productions



UNIVERS

12, rue de la Tour-des-Dames - Paris (9e)

LA GRANDE FI

Le film qu'il faut avoir vu

LA TOURMENTE

avec

HOUSE PETERS

La merveille de l'art dramatique

TU NE TUERAS POINT!

avec l'homme aux cent visages

LON CHANEY

Le grand drame d'aventures

VIVIANE

avec la grande tragédienne

PRISCILLA DEAN

Une extraordinaire et mystérieuse aventure

QUI ?

avec

HARRY CAREY

Un drame

dont vous garderez le souvenir

SA FILLE

avec la grande tragédienne

PRISCILLA DEAN

L'AFRIQUE M

dévoilée par

Le seul film d'une

existant actuellement

Toute la faune équatoriale

gr

succès

FOLIES D

a

ERIC ST

La plus curieuse étude

sur l'âme féminine

FLIRT

avec

ELLEN PERCY

Le Chef-d'Œ

KID ROBERTS

GENTLEMAN DU RING

a

REGINAL



MIEUX ? NUL

été présentés

AL FILM

RME MONDIALE

12, rue de la Tour-des-Dames - Paris (9e)



24 programmes complets

La puissante interprétation de toutes les passions humaines

LE CŒUR HUMAIN

avec

HOUSE PETERS

Le drame le plus tragique

UNE FEMME

avec la grande tragédienne

PRISCILLA DEAN

YSTÉRIEUSE

l'explorateur H. A. SNOW

aussi grande valeur dans le monde entier devant l'objectif.

Le and mondial

FEMMES

vec

ROHEIM

De l'action, du sentiment, de la réalité dans

FACE A FACE

avec

HARRY CAREY

La grande production dramatique de la saison

SON P'TIOT

avec

ELINOR FAIR

Une splendide étude sur le monde des ténèbres : LA MINE

LA FLAMME DE LA VIE

avec la grande tragédienne

PRISCILLA DEAN

uvre du genre

LES NOUVELLES AVENTURES DE

KID ROBERTS

GENTLEMAN DU RING

vec

D DENNY

La grande aventure dramatique

UN DERBY SENSATIONNEL

avec

REGINALD DENNY

NE LE PEUT ! !



L'Afrique Mystérieuse

L'expédition africaine Snow fut organisée par la Corporation Africaine des Expéditions d'Oakland, Californie. Elle quitta San-Francisco en 1919 et revint au commencement de 1922, après un voyage autour du monde pendant lequel elle parcourut une distance de 80.000 milles.



En Afrique seulement, l'expédition parcourut 65.000 milles, employa 125.000 pieds de négatif de film cinématographique et fit plus de 4.000 reproductions.

Le développement des photos se faisait le soir, car la température du jour atteignant 125° Fahrenheit à l'ombre, aurait fait fondre le film dès qu'il aurait touché l'eau.

Plus de cinquante espèces différentes d'animaux sont montrées dans « *L'Afrique Mystérieuse* dévoilée par l'explorateur H. A. Snow.

Le succès de l'expédition, au point de vue et chasse et photographie, fut principalement dû à l'idée nouvelle d'utiliser l'automobile pour celle-ci, les animaux domestiques précédemment employés ayant toujours été victimes de la maladie du sommeil.

La faune des grands plateaux est extrêmement riche; elle donne l'idée de ce qu'était l'Europe à l'époque tertiaire. D'immenses troupeaux d'antilopes, de zèbres, de ruminants parmi lesquels le plus puissant est le buffle, parcourent les prairies avec les autruches, les girafes, les éléphants, les rhinocéros. L'hippopotame, faune exclusivement africaine, vit dans tous les fleuves et tous les lacs avec un lamentin, cétacé herbivore également particulier à cette faune. Les grands carnassiers sont le lion, le léopard, la panthère. Les hyènes, chacals, civettes, sont les principaux carnassiers de taille moyenne; ils se répandent dans la région désertique où vit, dans les dunes de sable, le curieux renard « fennec ».

Les oiseaux de cette région ne présentent rien de particulier, sauf l'autruche, type éminemment africain. Le « serpentaire » se trouve à partir de l'Abyssinie jusqu'au Cap. L'Afrique possède, en propre, plusieurs espèces d'aigles, de faucons et de vautours.

Les reptiles, très nombreux, ne diffèrent guère de ceux des autres régions.



Une interview de l'explorateur H. A. Snow

D'une simplicité rare, M. H. A. Snow, qui a déjà passé la cinquantaine, est le type du parfait Américain. L'air imposant, une carrure herculéenne, des yeux pétillants et francs, la voix forte et bien placée, le sourire doux et ses cheveux blancs lui donnent à la fois l'air d'un homme endurci à tout, et d'un grand-père très bon.

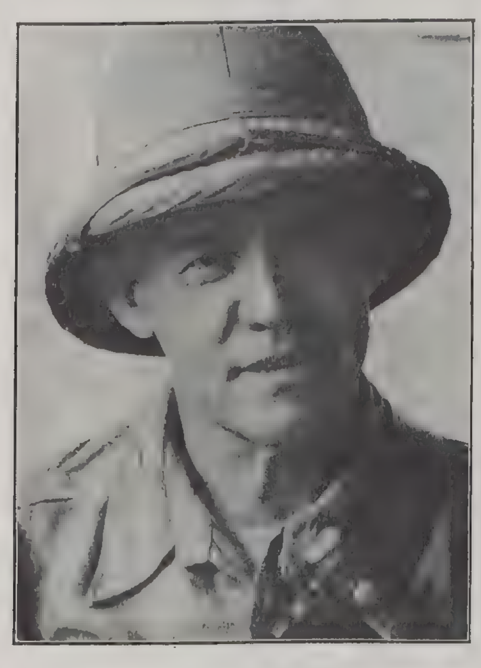
Ce ne fut qu'à grand'peine que je réussis à lui arracher les quelques renseignements qui vont suivre et que j'ai traduits de mon mieux.

Le voici qui parle, mais sans prétention aucune :

« Lorsqu'une troupe de cinéma quitte les studios our aller tourner des scènes dans un désert de Arizona ou dans un village du Long-Island, cela 'appelle aller « en location ». Souvent, des troupes 'acteurs, avec leurs metteurs en scène et leurs ides, doivent supporter la fatigue de très longs t durs voyages, endurer beaucoup de maux et de eines, afin de trouver au dehors des décors natu-els. Mais quand un réalisateur doit aller « en lo-ation » afin d'y trouver ses acteurs, et quand ces êmes acteurs refusent absolument de se montrer lleurs que dans leur propre retraite, au sein un pays tropical, pauvrement aménagé pour existence de la race humaine, on peut dire que tâche est malaisée et plutôt dangereuse ».

Pourtant, ce travail fut entrepris et mené à bien ar M. Snow et son fils Sydney qui faisait, en l'oc-sion, office de photographe.

« Nous quittâmes San-Francisco en l'année 1919», outa-t-il, « et ce ne fût qu'en 1922, que nous revî-



M. A. SNOW

es la Californie, rapportant avec nous la pro-ction spéciale pour l'Universal qui, je crois uvoir affirmer sans vantardise, est le meilleur n de ce genre tourné jusqu'ici.

Pendant le temps que dura notre absence, nous uvrîmes plus de 80.000 milles, dont 65.000 en ein cœur du continent noir. Durant cette péni-e expédition, mon fils Sydney maigrit de 90 li-es, moi-même, ainsi que les autres membres de tre troupe, fûmes tous atteints des fièvres du ys, et c'est souvent qu'il fallut arrêter nos tra-ux afin de nous reposer. Mais, en dépit de tous ces ennuis, il nous fut quand même possible d'exposer 125.000 pieds de pellicule vierge, desquels ont été tiré le très intéressant film précité.

Une des principales raisons qui nous permit de réussir à couvrir un aussi grand trajet et à obtenir une telle variété de photos, est l'emploi de la petite automobile Ford qui m'a rendu des services inappréciables.

Dès le début de notre long voyage, nous constatâmes que la lenteur des chevaux et le ravage causé par les maladies dans notre troupeau de



bœufs, étaient deux terribles facteurs sur lesquels il nous fallait compter. C'est alors que nous eûmes l'heureuse idée de demander aux autos ce que nos animaux ne pouvaient faire. Nous fûmes obligés d'avoir recours aux natifs pour le transport de l'essence, des pneus et des diverses pièces de rechange qu'ils pouvaient obtenir aux points civilisés les plus rapprochés de nos campements. De cette façon, nous pûmes, tant bien que mal, traverser les plaines africaines et pénétrer plus avant dans la jungle. Mais là ne se bornait pas notre tâche. Les principales difficultés furent de nous approcher assez près des fauves pour les photographier ».

« Puis, changeant d'intonation, il reprit :

« Il est beaucoup plus facile de tuer les animaux sauvages que de les photographier. Beaucoup de ceux que nous avons abattus ont été tirés d'une distance de plus de 550 pieds; mais il est absolument nécessaire d'amener le gibier à moins de 30 pieds de l'appareil afin d'obtenir de bons « Closes up », même en employant des lentilles spéciales. En plus de cela, quelques rares animaux

seulement sortent de leur retraite durant la journée, l'éléphant africain étant le seul faisant exception à cette règle; les autres, depuis le léopard et le lion jusqu'à l'hippopotame, ne se montrent que lorsque vient la nuit. Ceux que l'on a pu photographier pendant le jour, si l'on réussissait à les approcher, sont les girafes et les innombrables espèces de gazelles qui toujours vivent en grandes bandes pour leur protection. Là encore, la Ford nous rendit d'appréciables services. Nous poursuivîmes les troupeaux d'animaux avec notre machine, pendant des jours et des jours, jusqu'à ce qu'ils soient fatigués. Alors seulement, à cet instant, il nous fut possible de les approcher d'assez près pour les cinématographier, et c'est de cette façon que nous pûmes remarquer le peu d'endurance que les animaux sauvages sont capables de supporter ». Le fils Snow ajoute même qu'un éléphant ne peut plus donner aucune vitesse, après avoir été poursuivi pendant quelques cents mètres.

« Notre plus dur travail », ajoute M. H. A. Snow, « fut de nous approcher près des troupeaux de girafes. Dressant leurs têtes telles des périscopes au dessus des bouquets d'arbres, elles nous voyaient venir de très loin et s'enfuyaient bien avant qu'il nous fut possible de placer notre appareil. Ce ne fut qu'après plus de trois mois de poursuite, alors qu'elles étaient moins effrayées à notre approche, et, de plus, très fatiguées, que nous pûmes enfin les photographier d'une manière satisfaisante.

C'est dans l'oasis, près de la source, endroit très recherché par toutes les bêtes assoiffées du désert, qu'il nous fût possible de photographier les autres fauves que nous n'avions pu atteindre dans les plaines. Presque tous ces animaux ne venant boire à la fontaine que pendant la nuit, notre seule ressource était de les y faire venir durant le jour. Nous obtînmes ce résultat en montant la garde près de la source, pendant de nombreuses nuits; les animaux, poussés par la soif, furent ainsi obligés de venir se désaltérer durant les heures de la journée, ce qui nous permit de les cinématographier. Nous eûmes ainsi à rester pendant des heures et des heures, sans faire le moindre mouvement, sous un soleil de plomb, à la merci des insectes innombrables qui peuplent ces régions.

Néanmoins, en dépit de toutes sortes de privations et d'endurance, nous pensons avoir réussi à doter le cinéma d'un film admirable, le seul aussi parfait en son genre. Nous sommes pleinement satisfaits du résultat obtenu, comme vous le serez aussi, lorsque vous aurez vû ce chef-d'œuvre cinématographique. Il contient tant de choses intéressantes et a été si intelligemment coupé et assemblé par les éditeurs que, vraiment, l'on pourrait croire qu'il a été tourné d'après un scénario.

Ainsi termine M. Snow.

Mais ce qu'il a oublié de nous dire, et je l'ai su plus tard, par un des membres de sa troupe, c'est que cent fois, il a risqué sa vie pour arriver au but qu'il s'était préparé; il a toujours été bon et brave, montrant l'exemple et remontant le moral de l'expédition entière. Il a rapporté aussi d'intéressants spécimens d'animaux sauvages, dont il a doté le musée de son pays natal : celui d'Oakland, en Californie.

PIERRE RÉGINAUD.



LA LÉGENDE DE SŒUR BEATRIX

par J. DE BARONCELLI



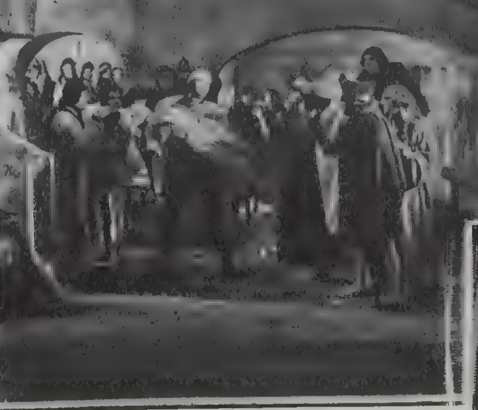
est un film unique



C'est une véritable œuvre d'art d'une grande puissance d'émotion.



AUBERT
Éditeur



Édition du 28 Décembre 1923



avec la belle artiste

SANDRA MILOWANOFF

et

ERIC BARCLAY

et

SUZANNE BIANCHETTI



C'est un grand film français AUBERT

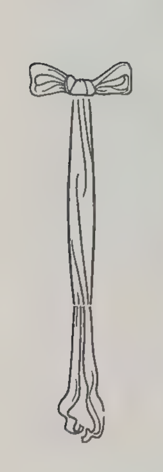
BIS REPETITA

... Le Souvenir de l'Artiste illustre...

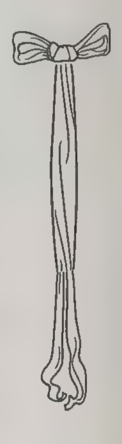
SÉVERIN-MARS

Séverin-Mars ! L'impressionniste cordial dont l'intensité cinémagénique, fruit de l'âme, a grandi le cinéma — mérite l'honneur d'une biographie ; une biographie à la mémoire d'Horoga de ce « cœur magnifique », expansion lumineuse d'avant la mort. Voilà mon but; mais je suis encore seul pour l'accomplissement de ce labeur, *et je ne veux pas être seul ;* récits d'intimités contemplées et de travaux mutuels.

Plus tard, lorsque j'aurai la certitude d'une édition digne de ces lettres pieuses, j'accueillerai photographies, clichés, images émouvantes vivant l'attitude et l'expression de François Laurin, Horoga, Sisif, Montander, Napoléon, Malory, Landry Smith, Landauze, héros, compositeur. Et puis, et







je veux réunir dans la communion du souvenir ceux qui, comme moi, s'enorgueillissent d'aimer le maître des gestes de l'âme ; ceux qui l'ont connu sur l'écran et surtout dans la vie — tous, c'est peut-être trop prétendre, à moins qu'ils veuillent répondre à mon appel : ainsi, je serai plus fort pour présenter le livre qui sera la pensée émue d'un groupe d'endeuillés, *et non pas le cri de regret d'un isolé.*

Le livre sera plus fort. J'espère. J'ai confiance. On répondra à mon appel, *pour* Séverin-Mars ! On m'enverra des souvenirs, anecdotes vécus, mots entendus, gestes vus, puis, si mon effort me récompense, il faudra penser à cet écran qui le fait vivre encore — pour élaborer un ruban d'évocation qui ne sera pas un divertissement mais un MÉMORIAL. Pour l'instant répondez-moi, parents, artistes, techniciens, artisans de toute branche, amis, amies de Séverin-Mars. Je vous lirai avec respect et joie — et votre collaboration précieuse, primordiale réalisera mon rêve, qui est de *protester contre la mort !*

« Et merci au *Courrier Cinématographique.* »

PIERRE RAMBAUD.



AVIS IMPORTANT
AUX MAISONS DÉSIREUSES
DE VENDRE LEURS PRODUCTIONS
EN GRANDE BRETAGNE

Attirons votre attention sur les services rendus par le Bonded Film Stores, de Londres, qui facilite la vision des films avant d'en prendre livraison et de payer les droits de Douane.

Grâce à une Concession récemment obtenue du Service des Douanes Britannique, il est à présent possible de présenter des films à un nombre illimité de personnes, en six occasions différentes.

Expédiez donc vos films aux :

BONDED FILM STORES,
33-35, Endell Street,
LONDON - W - C 2

Directeur : M. PATERSON

et mettez-vous d'accord avec vos clients éventuels pour les leur faire présenter, à l'Entrepôt. Les films peuvent rester jusqu'à ce que les ventes soient réalisées, vous pourrez alors, soit les livrer à vos Clients, soit vous les faire retourner.

Le prix de la projection d'un film à l'Entrepôt est de 5/- (cinq shellings) le rouleau de 1.000 pieds (ou 300 mêtres).

Le Directeur des Bonded Film Stores *se fera également un plaisir de vous fournir une liste de clients et de vous mettre en relations avec un Éditeur capable de rééditer vos films et de les adapter au goût anglais. Les films peuvent être réédités à l'Entrepôt.*

Le Directeur des Bonded Film Stores *se fera également un plaisir de vous fournir tous autres renseignements utiles, ou de vous recommander un agent d'expédition de confiances, si vous n'en connaisssez pas déjà un.*

Déchirez cette feuille et mettez-là de côté pour référence future. Vous en aurez besoin.

Le Sens du Cinéma
de
Germaine Dulac

Le cinéma est l'art d'exprimer l'invisible, l'âme des êtres et des choses, la valeur intérieure des faits.

Telle est la compréhension de la «cinémagénie» de l'auteur distinguée de *La belle dame sans merci.* Germaine Dulac est la première artisane française du cinéma ; signalement artistique : sens du cinéma-subtil. Beaucoup de goût. Originalité luxueuse. Signe particulier : n'a pas le parti-pris du scénario « personnel » Cette *technicienne,* sans plus ! de l'aimable film-nouvelle *La Cigarette,* (joué émotivement par Gabriel Signoret dans une tonalité pure), débuta par le journalisme ; elle *mit en scène* (quelle scène ?) *Géo le mystérieux, Mères ennemies, Le bonheur des autres, Vénus Victrix, Dans l'ouragan de la vie :* (drame d'envergure, avec de Napierkowsca), *Ames de fous* (épisodes, dont la facture « artiste » nuisit à la location), *Malencontre, La mort du soleil, La jeune fille la plus méritante de France* (concours-propagande), et tout ce qui manque ! par exemple *La fête espagnole* ; premier essai de M. L. Delluc. M. L. Delluc débutait ainsi, et son ruban, intelligemment très court — eut une prétention novatrice. Prétention légale !



Mme GERMAINE DULAC

Que ne l'a-t-il tourné tout seul ? L'expérience raffinée de Mme Dulac ne fut nullement indispensable à cette tentative.

Une production caractéristique des tendances de G. Dulac, c'est cette *belle dame sans merci,* qui fut, et serait, grâce à une reprise qui devait s'imposer — uu modèle du genre des *aspects originaux de la vie mondaine.* (Rien n'est parfait ; sans quoi, il n'y aurait pas d'évolution ! On a pu relever, dans cette œuvre, un peu de « redondance » visuelle et de recherche légèrement « futuriste », factice, ou, tout au moins *dispensable.* Par contre, l'étude a des qualités d'esthétisme franc et fin qui submergent aisément ces critiques.)

(La jolie russe Tatiane Daleyme est cette belle dame — astucieuse — indépendante — blessée et vengeresse. Elle évolue en des ambiances stylisées, dont le purisme délicat fait *classicisme.*

Comprendre que la forme d'expression du cinéma est entre le réel et l'idéal — car n'importe quel opérateur *voile,* ses rubans d'ubiquité lassante — et quelque exalté élabore des aspects excentriques à force de snobisme — qui décompose l'imagination la plus heureuse — *savoir la valeur d'une attitude dans une ambiance, la valeur d'un geste dans un plan, la valeur d'une expression dans un absolu facial* — c'est, simplement, faire du cinéma classique. Sophisme ? l'évolution de la vision d'écran va vite, et les étapes persévérées ne sont qu'essais ? Essais classiques !

Ce qui fait la puissance vivace du cinéma, c'est précisément *l'attrait continuellement variable* ; et cet attrait, renaissant de lui-même, *vit aussi par lui-même.*

Le technicien des origines a acquis une science dont se sert logiquement le nouveau venu ; le terrain est défriché, semez, vous récolterez. C'est pourquoi le cinéma est susceptible de classicisme ! et c'est pourquoi il convient de considérer le cinémagraphe à travers sa pellicule positive, car l'œuvre fait l'homme...

... Ou la femme !

•••

En ce qui concerne projets, il est question de tourner les lettres de Werther, avec Gabriel de Gravone, en Allemagne... ou en Italie. Ce projet est intéressant avec intensité. A la présentation, on fera bien de se dispenser de la partition, car « l'opéra tourné » ne sera pas un opéra mais un « expressionnisme ».

Actuellement, G. D. met à l'écran *Le cachet rouge* — fragment tragique des «Servitudes et Grandeurs Militaires » (Alf. de Vigny.) Le président du club de l'art. N° VII, peut incriminer l'évocation *dite* historique ; je prévois que *Lc cachet rouge* sera chose fine et belle — chose compréhensive — mieux que *chose* : œuvre. Je ne formule pas ceci pour complaire à la vaillante productrice de visions jolies ; mais parce que je crois en sa foi et en son amour du cinéma ; parce que comprenant et estimant sa conviction d'artiste que veut-elle faire du *Cachet rouge* ? cela :

Tenter, tout en respectant l'idée et le texte de Vigny, d'employer tout le modernisme de la technique actuelle, et de faire vivre intérieurement les personnages dans la brutalité de l'action.

Germaine Dulac a terminé depuis 1922, *La souriante Madame Beudet,* une des pièces à tendance psychologue, sans longueur ni excentricisme — qui sont matière à vision cinémagénique. (Je l'affirme avec une aisance certaine, l'ayant pensé avant de connaître le travail de Mme D.)

•••

C'est une artiste, une artiste plus artiste qu'un artiste paraissant à l'écran, en ce sens qu'elle travaille dans l'ombre des réflecteurs, et dans cette pénombre réaliste, ordonne énergiquement l'action lumineuse. Aristocrate, elle ne craint ni la difficulté ni la jalousie.

La difficulté ! Quel artisan de l'objectif qui ne la connaisse ! Art qui est plus qu'art, art qui est idéal d'expression de pensée, théâtre de l'âme et non théâtre d'exhibitions, spectacle sur qui tombe charges, vexations, inimitiés, entraves !

Quant à *la jalousie,* elle n'a cure des convoitises paradoxales de certains — auxquels elle a peut-être apporté l'influence de sa personnalité.

Cause servie avec tant d'ardeur raisonnée, n'est-ce-pas apostolat ?

Apostolat fait de foi opiniâtre, de mécomptes, d'amour, quand même ; et je vous ai entretenu, fort médiocrement, d'un symbole d'énergie intellectuelle...

Elle ne déserte pas la cause qu'elle sert avec tant de fermeté et de délicatesse. C'est une femme, une femme que l'on peut admirer.

Car — NOBLESSE ! LABEUR ! telle semble la devise de

PIERRE RAMBAUD.

Le photogénisme de Delluc, prochainement.

Un peu de discipline, Messieurs

Au quel d'entre vous, Messieurs, cela n'est-il arrivé, je ne dirai pas une fois ou deux, mais de nombreuses fois, d'attendre avec intérêt l'apparition de plusieurs films, et de constater avec étonnement et dépit, en ouvrant le programme de la Chambre Syndicale, qu'on les présentait le même jour, à la même heure, dans des établissements différents, et situés à de respectables distances les uns des autres? Comme nous n'avons pas encore pratiquement trouvé le moyen de nous dédoubler dans la vie réelle, comme les personnages des films peuvent le faire et grâce au fondu enchaîné qui est leur privilège, il reste trois solutions.

La première est de choisir résolument un programme et d'y assister en sacrifiant l'autre, ou les autres, car il n'est pas rare que trois présentations aient lieu en même temps.

La seconde, consiste à voir la première partie d'un film à la Mutualité, la deuxième bobine d'un autre sur les grands boulevards et les derniers mètres d'un troisième à Montmartre, aux Champs-Elysées ou sur la rive gauche, ce qui risque d'amener quelques perturbations dans notre jugement.

La troisième est la plus simple : n'aller nulle part, ce qui arrive d'ailleurs à beaucoup de gens dépités d'avoir assisté au hasard à la projection la moins intéressante chaque fois qu'ils ont choisi, ou bien simplement parce qu'ils sont fidèles à ce principe : « Dans le doute, abstiens-toi ».

Chacune de ces solutions est, bien entendu, préjudiciable, non pas à l'une des manifestations cinégraphique conjointement faites, mais à chacune d'elles, les directeurs de salles s'étant forcément dispersés.

J'ajouterai que ces invitations simultanées donnent à notre corporation l'allure d'une foire ou chacun bat la grosse caisse pour son attraction, et ce procédé n'est pas fait pour la mieux placer dans l'estime de ceux qui la connaissent peu, ou la critiquent.

Mais, me répondrez-vous, puisqu'il y a un programme établi par une Chambre Syndicale, cette Chambre Syndicale ne pourrait-elle pas parer à cet état de chose? On a présenté en même temps jusqu'à 4 films (en ne comptant que pour une seule

Lampe à Miroir "DELMAU"

SUPÉRIEURE A LA MEILLEURE

Économie de Courant de 75 à 80 % = Projection Impeccable = Économie de Charbons

ELLE EST LA PLUS SIMPLE

ELLE EST FRANÇAISE

La " Lampe DELMAU " a été adoptée après plusieurs essais par les Cinémas :

LUTETIA WAGRAM	SAINT-PAUL	MUTUALITÉ	GRAND ROYAL CINÉMA
ROYAL WAGRAM	MOZART	ARTISTIC	BRY-CINÉ
TIVOLI	DEMOURS	PATHÉ-PALACE	etc., etc., etc..

LA SEULE LAMPE POUVANT SE RÉGLER EN MARCHE

Il est bien entendu que les Lampes DELMAU ne manqueront pas de charbons ni de miroirs.

POUR DÉMONSTRATION ET TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER :

Établissements DELMAU

Téléph. : Nord 49-43 — **21, Faubourg du Temple = Paris** — Téléph. : Nord 49-43

AGENTS EN PROVINCE :

M. FEYAUBOIS
30, rue des Ponts-de-Commines
LILLE

M. DUMESTE
109, rue Sainte-Croix
BORDEAUX

M. PRANEUF
32, boulevard Louis-Salvator
MARSEILLE

séance celles des deux étages de la Mutualité), alors que la veille ou le lendemain il n'y avait aucune présentation. La Chambre Syndicale, en établissant sa liste, ne pouvait-elle s'entendre avec les éditeurs et répartir plus rationnellement les visions de la semaine ?

Cela serait certainement possible, mais il faudrait d'abord une bonne volonté réciproque qui n'existe pas toujours comme il conviendrait. Les firmes cinématographiques s'ignorent et veulent s'ignorer réciproquement aussi totalement que les divers services d'un même ministère, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, donne les plus fâcheux résultats. Et puis il faudrait encore, de la part de la chambre syndicale, de l'initiative et de la fermeté, chose dont elle ne s'est jamais ingénié à faire preuve.

Tout le mal provient en premier lieu de ce fait que chaque « producer » de pellicule impressionnée se figure que, son film réunira seul tous les suffrages et que beaucoup d'entre eux, n'ont cure de porter préjudice au voisin ce qui n'est pas très élégant. Quant à ceux qui, par courtoisie, s'effacent et choisissent une nouvelle date afin d'éviter un double emploi, un troisième larron arrive en dernière heure les empêcher d'avoir l'exclusivité des invités.

Si le bureau de la Chambre Syndicale ne veut pas prendre la décision d'imposer de sa propre autorité un programme hebdomadaire rationnel, c'est aux intéressés qu'il appartient de lui demander de le faire. Et comme les principaux d'entre eux sont les directeurs des salles soucieux de connaître la production afin de composer leurs spectacles, les présentations étant surtout faites pour eux, il me semble juste qu'ils aient le droit de réclamer de leurs clients que le travail leur soit facilité. C'est donc à eux particulièrement qu'incombe le rôle d'exiger la fin d'une coutume illogique et nuisible.

Il m'a paru intéressant d'exposer ces quelques idées dans *le Courrier*, étant donné l'influence pleinement justifiée dont il jouit auprès de l'exploitation cinématographique française, espérant que les représentants de celle-ci imposeront leur volonté d'être pris au sérieux, et de pouvoir assister à toutes les visions du film sans être obligés de se livrer à des acrobaties. Aussi ils cesseront d'être contraints d'hésiter au moment de choisir la bande qu'il verront au détriment des autres, — parmi lesquelles se trouve fréquemment celle qui leur aurait le mieux convenu.

GEORGES VELLONI.

Le Cinéma à la Campagne

Le groupe de défense paysanne réuni sous la présidence de M. Capus a émis le vœu que la loi du 6 avril 1923 soit appliquée principalement dans le sens du prêt des films de préférence aux associations agricoles utilisant les services d'un entrepreneur et possédant un appareil de bonne marque et un opérateur de façon à ne pas provoquer la création de nouveaux fonctionnaires.

Il estime que la propagande par le film doit s'adresser en ce moment aux cultivateurs adultes, réunis dans leurs associations.

Il serait nécessaire, en conséquence, que les films choisis visent des perfectionnements ou des progrès confirmés plutôt que des notions scientifiques élémentaires et que des films récréatifs puissent être prêtés en même temps que les autres.

Le groupe émet le vœu que le Ministre précise autant que possible les sommes qui sont remises annuellement à la disposition des œuvres cinématographiques ou au moins la proportion dont celles-ci bénéficieront dans la répartition du demi pour cent au pari mutuel.

Le bureau du groupe de défense paysanne a été chargé d'autre part, de se rendre auprès du Ministre des Finances au sujet de l'interprétation donnée à l'impôt sur les bénéfices agricoles dans le calcul du revenu global.

LES BEAUX FILMS

CORSICA

Film présenté par la Cie Française du Film, à Marivaux, le 21 juin 1923.

« A la gloire de la Corse » pourrait-on écrire en exergue de ce film et de fait, nulle propagande plus magnifique ne pouvait être réalisée ; jamais le charme sauvage et doux de l'île de Beauté ne fut présenté avec plus de ferveur, d'enthousiasme, de goût et d'effet. Et c'est un criterium de ce que peut produire une décentralisation artistique amoureuse de ses paysages, de son histoire, et des coutumes de sa terre natale.

Certes, nulle terre ne se prêtait mieux que la Corse à semblable expérience ; la grandeur, parfois si simple et parfois si romantique de ses sites, la noblesse de ses coutumes sensible même dans sa férocité, sa lumière idéale, tout contribuait à fixer sur la pellicule une œuvre d'un parfait intérêt ; mais il faut y ajouter également le goût avec lequel ce film a été conçu et exécuté ; il y a dans la simplicité avec laquelle il fut tourné une véritable magnificence de moyens ; une foi vibrante mène les protagonistes, une pléiade de jolies femmes (la Corse comme la Chine est un pays charmant), l'ornent et l'embellissent. Le peintre René Carrère qui en fit la mise en scène mena à bien, avec goût et talent la réalisation d'un scénario de Mme Vanina Casalonga, qui y collabora. Cet auteur raconte de bien belles histoires ; nous allons essayer de vous résumer celle-ci.

La Corse, avant de connaître les jours calmes d'aujourd'hui, fut une île infortunée. Conquise par les Phéniciens, les Carthaginois, les Romains, les Vandales, les Espagnols elle connut trop souvent le deuil, le carnage, la spoliation et l'insulte ; de là, la sauvagerie méfiante des habitants exigeant de leur poignard, la justice qu'on leur refusait.

La jolie Paola d'Orsini (c'est Pauline Pô qui tient le rôle) a été élevée par sa Nuisanna (Grand'-Mère) son père étant resté veuf, et celle-ci qui sait conter, lui dit l'histoire de Sampiero héros national, qui voulut délivrer la Corse du joug des Gênois et étrangla sa femme, parce que ignorante des pièges de la politique italienne, elle avait pactisé avec les ennemis. Sampiero, le « lion Corse » tomba ensuite sous les coups des cousins de la malheureuse Vanina d'Ornano, et de là date l'origine de la vendetta ; le sang appelle le sang, de génération en génération... « Voici vingt ans,



Mlle PAULINE PO

termine la Nuisanna mon fils aîné, le frère de ton père a été tué ainsi...

Paola rend visite à ses cousins germains Felix et Francesca di Venarco ; Félix serait heureux de l'épouser mais Pasquale d'Orsini est fort peu favorable à un mariage consanguin et Paola qui n'aime point son cousin en est enchantée. Elle aime un jeune officier d'Alpins, qui l'ayant rencontrée, l'a abordée et apprenant son nom est resté un instant accablé. Dans une nouvelle rencontre Pietralba a pourtant avoué son amour à Paola et quand il demande la main de Paola, Pasquale d'Orsini reconnaît en lui le fils du meurtrier



La Scène des Pleureuses

de son frère. Pasquale, esprit moderne qui a renoncé à la vendetta refuse cependant son consentement et Pietralba s'expatrie en Amérique.

André d'Orsini frère de Paola s'était fixé à Paris chez son oncle maternel M. di Rocco-Bella, diplomate.

Paola et son père accompagné de Francesca viennent à Paris et André apprenant l'idylle brisée de sa sœur, apprend à son père que Pietralba lui a sauvé la vie, au front, rachetant ainsi la vendetta passée.

Lors d'une réception André Orsini charge un jeune attaché américain de faire rechercher Pietralba parti on sait où dans le Far-West.

Quelques mois plus tard Pietralba et André d'Orsini arrivent ensemble en Corse, par l'hydravion. Durant leurs fiançailles, les jeunes gens visitent les sites à dos de mules ; c'est l'occasion pour les réalisateurs de nous montrer les plus beaux sites : le golfe de Porto, la baie du silence, calanques, la scala Santa-Regina et le repaire des bandits Bellacoscia dont Pietralba fait revivre l'histoire.

Mais voici que Pietralba qui touchait au bonheur tombe victime de la vendetta qu'a poursuivie Francesca sœur de Félix. L'atavisme l'a dominée et obéissant à l'appel du mort, elle a fait tirer sur Pietralba un simple d'esprit, Antonio, lui faisant croire à la présence d'un sanglier.

Pietralba ne donne plus signe de vie, et déjà, tandis que Paola s'effondre sur son corps, les pleureuses l'entourent selon la coutume. Cette scène tragique qui nous montre la Corse d'autrefois, qui s'est perpétuée depuis l'antiquité dans l'immobilité de certains rites a été splendidement réalisée; c'est une page magnifique et profondément émouvante.

Cependant Pietralba frappé seulement de léthargie, est sauvé et Paola et lui, qui pardonnent à Francesca, sont heureux. »

Ce film dont le scénario, comme vous voyez est bien construit et d'un tout spécial intérêt à été tourné par des artistes Corses pour la plupart Mme de Villanova, comtesse del Turco, Deslys, Silvio de Pedrelli (qui fut Tristan) Domenico, Rusticoni, Carlotti, Macclimi, seul M. René Mau-

pré, qui créa Pietralba fait, je crois, exception. Tous ont été parfaits, ils ont aimé leur rôle, et l'ont interprété avec amour; on peut dire qu'ils y ont mis la claire grandeur du génie latin.

Quant à Mlle Pauline Pô, prix de beauté de cette île où la beauté est chose courante, c'est mieux qu'une très jolie femme ; c'est une excellente interprète qui s'impose par la justesse et la poésie de ses expressions ; simple et belle, une carrière que j'espère abondante et que je lui souhaite heureuse, s'ouvre à elle ; revoyons la souvent ; mais je ne sais si jamais son charme pourra s'allier plus heureusement à la beauté des paysages de son pays.

C'est en résumé un très bon film ; il est à noter qu'il fut réalisé par une collaboration étroite entre des artistes, un peintre, un écrivain, et des amateurs d'un goût éprouvé. Le résultat est probant, la composition de certains tableaux telle la scène des pleureuses solidement charpentée, et où, ainsi que chez Courbet chaque sujet, traité à sa juste valeur, vient apporter son volume à un ensemble, ressort davantage de l'art pictural que du théâtral. L'écran est un tableau, un peintre est donc, contrairement aux routines, qualifié pour la production cinégraphique. M. René Carrère et Mme Vanina Casalonga ne méritent que des éloges.

Les opérateurs MM. Le Forestier et Laventure ont réalisé d'étonnantes photos, bien à leur honneur.

Yan B. Dyl.

Le " Courrier " des Assurances

Le bénéfice de la loi de 1898 et de ses complémentaires vient d'être étendu aux gens de maison (domestiques, concierges, serviteurs à gages).

Les éléments du salaire pour les domestiques et les gens de maison comprennent, d'une part, ce qu'on appelle les prestations en nature, c'est-à-dire le logement, la nourriture, l'habillement même, dans certaines circonstances.

Pour les rétributions en nature, le Sénat comme la Chambre n'a pas accepté le système du forfait.

La fixation du salaire de base sera faite par les Tribunaux ce qui est déjà habituel en matière d'accidents du travail.

Reste la question des étrennes ou pourboires.

Le texte adopté par la commission en tient compte.

L'accident peut être la cause, soit d'une incapacité temporaire soit d'une incapacité permanente.

S'il s'agit d'une incapacité temporaire on ne fera pas entrer dans le calcul du salaire de base les étrennes et pourboires parce que, le plus souvent, l'incapacité temporaire n'empêchera pas la victime de l'accident de toucher à la fin de l'année les étrennes ou pourboires.

Si, au contraire, l'accident est la cause d'une incapacité permanente la situation de la victime peut changer.

L'accidenté peut être empêché de continuer la même profession et être dans l'obligation de choisir un autre genre de travail. Il est donc juste alors de lui tenir compte de la totalité de son salaire et, en pareil cas, les étrennes ou pourboires devront être évalués.

Cependant, il est dit que l'on ne comprendra dans le salaire de base que les étrennes et pourboires ayant un caractère de permanence et d'habitude.

Il résulte de la discussion, et ceci est important, que l'expression étrennes habituelles, est l'équivalent « d'étrennes consacrées par les usages locaux ».

L'extension de la loi de 1898 au personnel domestique, crée de nouvelles et graves obligations à tous ceux qui emploient même une simple femme de ménage.

Nous leur recommandons de ne pas négliger de se couvrir. La prime à payer est généralement peu élevée, par rapport au risque couru.

Lexpert.

P. S. — Ne signez jamais de contrats fermes de dix ans avec vos compagnies d'assurances. Ainsi vous vous épargnerez bien des ennuis pour l'avenir.

SUR L'ÉCRAN

Les abonnements remboursables

Depuis le 1er Juin, nous avons créé une série d'abonnements remboursables qui jouissent d'avantages extrêmement intéressants, avantages dont tous nos anciens abonnés jouiront absolument au même titre que les nouveaux et sans aucune formalité :

1°) Tout abonné d'un an a droit à : 25 lignes de publicité à prendre dans la rubrique « les petites annonces »

2°) Tout abonné d'un an, a droit, en outre, au service des renseignements confidentiels sur les films qui sont présentés chaque semaine sur le marché de Paris. Il lui suffit de nous poser la question par lettre accompagnée d'un timbre pour la réponse.

Remerciements.

Cette semaine le *Courrier* a reçu

QUATRE

abonnements nouveaux, ceux de :

MM. Paul Pronet, exportateur de films à Paris ; Pierre Bourson, Libraire à Compiègne (Oise) ; F. Font, Directeur du Cinéma Castillet, à Perpignan (Pyrénées-Orientales) ; Edmond Becquet, à Louviers (Eure).

Il a également reçu

TROIS

renouvellements d'abonnements, ceux de :

MM. Rampin, Directeur du Cinéma de Hazebrouck (Nord) ; Chapelon, Directeur de Etoile-Théâtre Saint-Etienne (Loire) ; André Ballon, à Flers (Orne).

Tous nos remerciements.

Présentations.

Aubert présentera le mardi 3 juillet, à 10 heures du matin, à Lutétia Wagram : *La Fille de l'Air* et le 1er épisode du *Roi de Paris*.

Après *Le Roman d'un Roi* et en attendant *Le Docteur Mabuse* qui promet d'être le grand événement de la prochaine saison cinégraphique, les Films Kaminsky annoncent la présentation, pour le mercredi 4 juillet après-midi, au Palais de la Mutualité, d'un film inédit *Esterella*.

C'est la première réalisation d'un jeune metteur en scène suisse M. Joé Francys, dont la technique originale et le goût raffiné, sont aidés par une connaissance approfondie des exigences de l'Art Muet.

Esterella est une simple petite histoire populaire et émouvante dont l'action se déroule tantôt dans la riante campagne italienne, tantôt dans les pittoresques villages de l'Esterel et aussi dans les paysages imposants du Grand Saint-Bernard, avec ses vastes étendues neigeuses et ses pics aux étranges arborescences.

Esterella, en même temps que par ses qualités techniques, par l'intérêt habilement gradué de son intrigue, répond à la formule des Films Kaminsky : allier les qualités esthétiques à la valeur commerciale.

Une Bonne Petite Affaire.

Une omission s'est produite dans la dernière annonce de Gaumont-Location concernant le film *Une Bonne Affaire*, interprété par le célèbre boxeur Criqui. Nous rappelons que ce film est édité par « Export Union Film » et que la Société des Etablissements Gaumont s'en est assuré l'exclusivité.

Samson.

Nous sommes informés que la Société Française Fox Film a acquis les droits exclusifs du film *Samson* d'après M. Henry Bernstein.

Une firme étrangère pourrait essayer d'introduire un *Samson* sur le marché.

Nous mettons donc Messieurs les Directeurs en garde contre toute production cinématographique tirée de *Samson* qui ne porterait pas la firme Fox Film.

Les Premières.

Samedi, 30 juin, à 14 h. 30, les Etablissements Gaumont présenteront au Gaumont-Palace, *Vindicta*, drame en 5 périodes, de Louis Feuillade.

Une Nouvelle Formule.

M. Hugon venant de terminer les extérieurs de son film *Le Pavé d'Amour*, entreprend une série de drames courts, tranches de vies rapides, sortes de contes filmés.

C'est une tentative un peu hardie à l'époque des grandes histoires, mais le sympathique metteur en scène compte beaucoup sur ce genre de film.

Les deux premiers de la série seront tirés de deux contes qu'il a faits en collaboration avec Raymond Genty et qui s'intituleront : le premier *Le Saphir Blanc*, le deuxième *Vieux Charles*.

L'interprétation du premier est confiée à MM. Jean Toulout, Max de Rieux et Mlle Grey.

Le second sera interprété par Jean Toulout, Jean Debucourt et Mlle Sylvette Fillacier.

M. Hugon va essayer de donner dans ces films une vision rapide des faits courants et quelquefois extrêmement dramatiques que nous coudoyons sans cesse dans la vie.

Il n'a qu'un seul désir, c'est que cette idée soit favorablement accueillie par le public, car il pense qu'il y a là une formule intéressante et qui délassera un peu les spectateurs des grandes et longues histoires qu'on lui donne actuellement.

Collaboration.

M. Velloni, le journaliste bien connu, ex-directeur du *Scénario* et secrétaire général *d'Export-Film* collaborera — à dater de ce numéro — au *Courrier Cinématographique*.

Fiançailles.

Nous apprenons les fiançailles de Mlle Marie-Maud Pathé, fille adoptive de M. Ch. Pathé, administrateur-directeur de la Société Pathé-Cinéma, officier de la Légion d'honneur, et de Mme Ch. Pathé, avec M. Roger Pathé, officier de réserve, Croix de guerre, fils de M. et de Mme Théophile Pathé.

Les Affaires sont les Affaires.

On dit que certainse divergences de vues existaient entre le porteur d'un nom cinématographique illustre et une très haute personnalité de sa Société à propos du destin d'une grande firme filiale qui fait beaucoup parler d'elle ces temps-ci,

Le premler souhaiterait, pour le prestige de son nom, que cette filiale ne sombrât pas même au prix de quelques sacrifices ; le second souhaiterait le contraire dans le but de réserver à l'un de ses proches une haute situation... à des conditions de père de famille.

A quelle sauce la filiale en question sera-t-elle accommodée ?

La Déroute.

Le bruit court que M. Paul Pigard — ancien directeur commercial de Pathé-Cinéma qui était rentré il y a quelque temps à Pathé-Consortium comme directeur des services de l'étranger aurait donné sa démission de cette Société pour rentrer à nouveau à Pathé-Cinéma (Département du Pathé-Baby).

M. Pigeard serait rentré paraît il à Pathé-Consortium sur les instances mêmes de M. Charles Pathé.

Si l'on rapproche ce fait de son départ d'aujourd'hui cela peut laisser planer quelques doutes sur la confiance que M. Charles Pathé aurait accordé à nouveau à Pathé-Consortium lors de l'assemblée générale, tout en refusant énergiquement d y rentrer lui-même à nouveau comme administrateur.

Changement d'adresse.

Notre aimable confrère Lumière, a transféré ses bureaux, 17, rue Séguier, Paris. Tél. : Gobelins 47-60.



Un Ban enthousiaste pour AUBERT

Il fait gagner de l'argent à tous ceux qui donnent ses grands films français

SORTIE LE 7 SEPTEMBRE
SARATI LE TERRIBLE .
Le célèbre roman de Jean Vignaud réalisé par Mercanton et Hervil.

SORTIE LE 21 SEPTEMBRE
LE VOILE DU BONHEUR
Le célèbre drame lyrique de Clemenceau, le succès de l'Opéra-Comique, réalisé à l'écran par E. E. Violet.

SORTIE LE 5 OCTOBRE
LE ROI DE PARIS . .
En 4 époques ; de Georges Ohnet, réalisé par de Marsan et Maudru.

LA FILLE DE L'AIR . .
La plus sensationnelle acrobatie aérienne exécutée par une femme.

SORTIE LE 19 OCTOBRE
Aux JARDINS de MURCIE
La célèbre pièce du théâtre Antoine, réalisée par Mercanton et Hervil.

SORTIE LE 2 NOVEMBRE
LE SECRET DE POLICHINELLE
De P. Wolf, réalisé par Vandal-Delac, metteur en scène Hervil. De Féraudy, principal interprète.

SORTIE LE 9 NOVEMBRE
LA SOURIANTE MME BEUDET . .
Film d'Art, production Vandal-Delac, un film essentiellement nouveau.

SORTIE LE 16 NOVEMBRE
LE CRIME D'UNE SAINTE . . .
De Pierre Decourcelle, le maître populaire, avec Pierre Maudru, comme metteur en scène.

SORTIE LE 23 NOVEMBRE
BURIDAN, le héros de la TOUR DE NESLE
Réalisé par Pierre Marodon, en 6 époques.

SORTIE LE 30 NOVEMBRE
L'AUTRE AILE . . . .
Un grand film de l'aviation tiré du roman de Canudo (Dal-Film), adapté par C. F. Tavano et mise en scène de Andréani.

SORTIE LE 14 DÉCEMBRE
LA BATAILLE . . . .
La grande fresque dramatique de Claude Farrère, réalisée par le Film d'Art (Vandal-Delac), metteur en scène Violet.

SORTIE LE 28 DÉCEMBRE
LA LÉGENDE DE SŒUR BÉATRIX
De J. Baroncelli, avec la grande et belle artiste Sandra Milowanoff, Eric Barclay et Suzanne Bianchetti.

SORTIE LE 11 JANVIER
ROCAMBOLE. . . . .
L'ouvrage le plus populaire de Ponson du Terrail. Pierre Maudru, metteur en scène.

SORTIE LE 26 JANVIER
PARIS . . . .
Scénario inédit de Pierre Hamp adapté par René Jeanne, apothéose de « Paris », capitale du monde, réalisé par le Film d'Art (Vandal-Delac).

SORTIE LE 8 FÉVRIER
FROU-FROU . . . .
De Meilhac et Halévy réalisé par G. du Fresnay avec Gina Palerme.

Réorganisation.

La Société Française des Films Erka, qui depuis mois traversait une période de réorganisation, reprend aujourd'hui toute son activité sous une nouvelle direction.

M. George O. Messerly assume les fonctions d'Administrateur-Directeur. Il a fait appel à la collaboration de MM. René Mauduit et Jacques Roullet pour préparer un programme sensationnel dont les premiers films seront incessamment présentés.

Une société anonyme sera sous peu constituée qui reprendra toute l'affaire sur des bases nouvelles.

A la Airell-Films.

Nous apprenons que la première assemblée constitutive de la Société Airell-Films, a eu lieu le lundi 25 courant.

La nouvelle Société sera dirigée par M. Robert Lévy qui s'est d'ores et déjà assuré le précieux concours de compétences techniques pour ses différents services.

Boris Godounov, interprété par Mlle Gina Relly, sera le premier d'une intéressante série de films que nous présentera la jeune firme.

Propos cinématographiques.

Nous apprenons que la direction de l'Exploitation des Films Eclipse pour l'Afrique du Nord, a été confiée à Monsieur Marcel Samuel. Ce dernier prendra possession de son poste le 1er juillet prochain,

Le siège de l'agence pour l'Afrique du Nord reste toujours, 1, rue de Tanger, à Alger.

Enterrement de première classe.

Malgré l'intervention de Monsieur Charpentier, le Sénat a voté dans sa séance de lundi dernier 25 Juin, sur la demande de la Commission des Finances, présidée par M. Henri Bérenger la disjonction de l'article 63 frappant les recettes cinématographiques de taxes variées.

Ainsi tout est remis, en question, MM. les directeurs de cinémas continueront à payer la taxe qui les ruine.

Heureuse Initiative.

Nous lisons dans *Le Journal du Film* qu'une plaque commémorative sera posée sur la maison de la rue du Bât-d'Argent à Lyon, où fut montré au public le premier film des frères Lumière.

A Paris, uae plaque sera égaloment posée au Grand Café, boulevard des Capucines, où eut lieu à Paris la première projection cinématographique.

PETITES NOUVELLES

Les bureaux des Syndicats Anglais, Belges et Français se sont rencontrés, le 16 juin. à Boulogne-sur-Mer. De nombreux discours — contre les taxes ont été prononcés.

L'Opérateur.

RETENEZ CETTE DATE !

Lundi 9 Juillet, à 10 heures précises
au COLISÉE, 38, avenue des Champs-Élysées

LES DESHÉRITÉS

DOCUMENT CINÉMATOGRAPHIQUE
D'UNE CONCEPTION RARE

LE PREMIER GRAND FILM
TOURNÉ EN RUSSIE ET
INTERPRÉTÉ PAR DES
VEDETTES RUSSES

VICTOR MARCEL PRODUCTIONS

33, Rue de Surène, Paris (8e) — Tél. : Élysées 03-47

Les Enfants au Spectacle

Tel est le titre d'un article paru sous la signature du Dr Boutarel dans le No du 16 juin du *Paris-Médical.*

Il nous a paru intéressant, en raison surtout de la solution énergique préconisée par son auteur, d'en faire connaître les grandes lignes à MM. les Directeurs de Cinéma.

Certes, nous rendons hommage à l'ardent désir qu'a le Dr Boutarel de protéger la santé de l'enfant, mais pourquoi faut-il qu'il manifeste au cours de son article sa cinéphobie ? La cause qu'il défend n'a rien à y gagner car il risque d'être taxé de partialité.

« Les salles de cinéma, dans les quartiers populaires, offrent un spectacle pittoresque : garçonnets de douze ans qui frémissent et rêvent pour eux les exploits du héros de la scène, bambins de quatre ans qui suçaillent des peaux d'oranges, tout-petits effondrés de fatigue qui satisfont leurs besoins sur les genoux de leur mère.

Parfois, c'est le ronronnement du sommeil; puis un cri aigu, puis du silence, et enfin des pleurs continus que l'on apaise en introduisant de force une sucette entre les maxillaires de la petite victime.

Çà et là, un nez qui coule annonce une rougeole; une quinte de coqueluche s'étend dans la salle ; et le froid et la pluie l'attendent à la fin du spectacle préparent pour ce gamin une broncho-pneumonie.

Une loi serait facile à faire, qui interdirait aux enfants au-dessous d'un certain âge l'accès des salles de spectacles. Certes, on se heurterait peut-être un peu au mauvais vouloir des directeurs de cinémas : nous aimons à croire pourtant qu'ils comprendraient bien vite que le préjudice causé est minime, et l'on pourrait en revanche les dégrever de quelques charges.

La véritable opposition viendrait du spectateur lui-même.

«Les distractions nous sont nécessaires, dira-t-il; mieux vaut le cinéma que le bistrot, et nous n'avons personne pour garder l'enfant. Pouvons-nous le laisser seul ?»

Tout cela est juste et vrai : mais la santé de l'enfant vaut bien, je pense, de sacrifier quelque peu les exploits de d'Artagnan ou de Charlot. Si le cinéma, pour vous, a une attirance telle, allez-y à tour de rôle, mais que l'un de vous deux, le père une fois, la mère l'autre, assure au logis la garde du bébé.

Une solution évidemment ménagerait tous les intérêts et toutes les susceptibilités : ce serait d'assurer la garde des enfants dans une salle spéciale. Cette solution, très loin d'ailleurs d'être idéale, a été, croyons-nous, essayée dans quelques établissements d'Amérique, qui possèdent des garderies d'enfants comme en possèdent aujourd'hui quelques-uns de nos grands magasins. Avec le parapluie, on met l'enfant au vestiaire.

Mais ceci demande une organisation très spéciale, une modification lentement réalisable, et, somme toute, peu pratique, alors qu'une loi, bonne ou mauvaise, est vite votée.

Pour une fois, l'occasion se présente d'en voter une bonne :

Article premier. — L'accès des salles de théâtre, de cinéma, de casinos, et de toutes salles publiques de spectacles, quel que soit ce spectacle, est rigoureusement interdit aux enfants au dessous de quatre ans.

Art 2. — Le directeur de l'établissement sera rendu personnellement responsable des infractions, et sera passible d'une amende de 20 à 500 francs et, en cas de récidive, d'un emprisonnement de un à trente jours, sans préjudice de la fermeture temporaire de son établissement. »

Vous voyez, MM. les Directeurs, que le Dr Boutarel est partisan de la manière forte.

Mais, il ne suffit pas qu'une loi soit énergique, il faut qu'on l'applique. Il y aura donc des Inspecteurs-Vérificateurs d'état-civil de nourrissons qui voyageront de cinéma en cinéma, en quête d'enfants au maillot pour sévir contre qui ? contre le Directeur de l'établissement.

Ce pelé, ce galeux, d'où nous vient tout le mal.

Et pourtant, dites-moi, je vous prie, quel est le coupable en l'espèce ? Le Directeur qui reçoit le bambin ou le père et la mère qui l'y amènent de leur plein gré ?

Qu'on rende responsable le tenancier d'une maison mal famée quand il reçoit des mineurs s'y présentant *sur deux bons pieds*, je l'admets. Mais qu'on estime coupable le Directeur de cinéma qui a laissé passer un marmot dans les bras de son père et de sa mère, je ne comprends plus.

Aussi, Docteur, si vous le voulez bien, je vous propose l'amendement suivant à l'article 2 de votre projet de loi :

Le parents seront rendus responsables des infractions.....

Et supprimons la dernière ligne qui n'a plus de raison d'être, n'est-il pas vrai ?

Qu'en pensez-vous, MM. les Directeurs ?

Emile Tiget.
Directeur d'Ecole à Paris.

Le Courrier

n'est pas un Catalogue

Il n'appartient à **aucune Maison d'Édition ou de Location,** mais **s'intéresse à toutes.**

Le Courrier

est un Journal

Libre
Indépendant
et **Fort**

Quiconque veut être **renseigné sur tout** avec **impartialité** et **précision** lui donne **sa confiance.**

Le " Courrier " Financier

L'irrégularité domine toujours sur notre place. Les affaires se restreignant chaque jour davantage. Nous entrons dans la période des vacances et bon nombre d'habitués, devant le marasme actuel, en profitent pour aller se reposer. Du côté politique, aucun fait nouveau susceptible d'animer notre marché; à Lausanne, le marchandage continue; dans la Rhur, rien d'impressionnant et les 100 marks valent un peu plus de 1 centime 1/4.

Les changes étrangers restent très fermes, la tension de la livre sterling et du dollar semble devoir s'accentuer encore. Les avis des places étrangères sont peu encourageants; New-York est toujours aussi mauvais, quant à Londres il est inexistant. On comprend donc la réserve dont font preuve les spéculateurs parisiens. Quelques valeurs néanmoins se sont détachées à la hausse. C'est le cas notamment de la Raffinerie Say. Les cuprifères en outre sont demeurées très résistantes. A signaler également la bonne tenue du comptant.

Les valeurs de cinéma sont délaissées, seul le Pathé a marqué un instant des velléités de reprise; Continsouza est lourd; les Etablissements Aubert reprennent d'une dizaine de francs.

RAYMOND BOULIÈRE.

LES VALEURS DE CINÉMA

	Cours du 19 Juin	Cours du 26 Juin
Gaumont	260 »	260 »
Pathé-Cinéma	867 »	870 »
Continsouza	60 »	58 »
Cinéma Exploitation	360 »	360 »
Cinéma Omnia	61 »	61 »
Cinémas Modernes, act	125 »	125 »
— — part	33 »	33 »
Cinémas Eclipse, act	15 50	15 50
— — part	20 50	20 50
Etablissements Aubert, act	239 »	249 »
La Cinématographie Française	150 »	133 »
G. F. Film	133 »	100 »
Cinéma Harry	150 »	150 »
Omnia Montmartre, parts 100 frs	» »	» »
Pathé-Orient (part)	» »	» »
Hors Cote		
Pathé-Consortium-Cinéma, (act.)	» »	» »
Belge-Cinéma	» »	» »

Assemblées Générales

La Compagnie Universelle Cinématographique a tenu son assemblée générale ordinaire annuelle, 40, rue Vignon, à Paris, le 29 juin, à 15 heures.

La Société d'Art et de Cinématographie a tenu son assemblée ordinaire, le 30 juin, à 11 heures, rue Saint-Lazare, 59.

F. DAVID ???...

Les Films Tristan-Bernard ont tenus leur assemblée ordinaire, le 25 juin, 14 h. 30, au siège.

Le Cinéma Lecourbe a tenu son assemblée générale ordinaire, le 26 juin, à 11 heures, aveue de Wagram, 31.

La Cinégraphie d'Art a tenu son assemblée générale ordinaire annuelle le 27 juin, à 17 heures, 2, boulevard des Italiens.

Le Cinéma Louxor a tenu son assemblée générale ordinaire, le 27 juin, à 11 heures, av. de Wagram, 31.

Le Cinéma Studio de Joinville a tenu son assemblée ordinaire le 29 juin, à 14 h. 30, boul. des Italiens, 15.

La Société Financière des Cinématographes a tenu son assemblée ordinaire le 30 juin, 11 heures, rue Blanche, 19.

La Société des Films Mercanton a tenu son assemblée ordinaire le 29 juin, 11 h. 30, rue de la Michodière, 23.

Les Grandes Productions Cinématographiques ont tenu leur assemblée ordinaire le 27 juin, 14 heures, avenue Rachel, 14 *bis*.

Le Cinéma-Théâtre a tenu son assemblée ordinaire le 26 juin, 11 heures, rue des Italiens, 2.

La Société des Cinémas Stella a tenu son assemblée ordinaire le 28 juin, 17 heurss, boul. Beaumarchais, 6.

La Société Générale des Grands Cinémas a tenu son assemblée ordinaire, le 29 juin, 11 heures, au siège.

Les Grands Cinémas Régionaux ont tenu le 30 juin, 15 heures, rue Taitbout, 44.

Le Ciné Studio a tenu son assemblée ordinaire le 28 juin, 10 heures, rue des Italiens, 2.

La Société Générale d'Attractions a tenu son assemblée ordinaire et extraordinaire le 30 juin, 10 heures, rue de la Douane, 14.

La Société des Fabrications et Produits Cinématographiques a tenu son assemblée générale ordinaire le 28 juin, 11 heures, rue de Lancry, 10.

L'Olympia Cinéma de Clichy a tenu son assemblée générale extraordinaire le 28 juin, 11 heures, avenue de Wagram. 31.

SUR LE STADE DU FILM

Présentation du Jeudi 21 Juin 1923

Compagnie Française du Film

Corsica (film français).

Idylle tragique corse, de Mme Vanina Casalonga, en 6 parties, métrage X.

L'Ile de Beauté est le cadre le plus admirable qui soit, pour y situer une jolie idylle.

L'âpre paysage, la nature fort belle, les rochers, la mer, autant de sites variés qui se renouvellent à l'infini, toujours différents et possédant une beauté saisissante.

Corsica est un joli film, qui a motivé un compte-rendu spécial.

Le scénario en est violent comme tout ce qui touche ces cœurs farouches, qui conservent la tradition et le culte du passé. Mais l'amour est un maître capricieux, qui sait déjouer les plans les plus habiles !

Il convient de féliciter tout particulièrement ceux qui se chargèrent de la prise de vue.

C'est, ici, le premier film où nous voyions réellement bien toute la Corse, *Corsica* est donc aussi bien un excellent documentaire de voyage qu'une histoire d'amour très fraîche.

Mlle Pauline Pô débute fort heureusement dans la carrière cinématographique, elle est jolie et gracieuse. L'interprétation générale est excellente. MM. Maupré et Sylvio de Pedrelli sont de beaux et bons artistes.

Le public aimera *Corsica*.

Photos parfaites.

Présentation du Vendredi 22 juin 1923

Universal

Flirt (film américain).

Avec Eileen Percy, métrage X.

Une belle production. *Flirt* est une intéressante étude psychologique sur l'âme féminine et la souffrance humaine, a été interprétée d'une façon remarquable.

Une jeune fille, coquette et fort ambitieuse n'hésite pas à faire un faux, croyant ainsi donner la fortune à toute sa famille. Le nom d'un brave père de famille va-t-il être gravement compromis ? Grâce au fils aîné, le déshonneur est épargné à de braves gens et le calme revient après de bien douloureuses angoisses.

Flirt est un film qui plaira au public. Peu d'extérieurs, mais de très beaux intérieurs, photos excellentes. Ensemble bon.

Présentation du Samedi 23 juin 1923

Cinématographes Harry

Un grand centre de pisciculture (Educational), 270 mètres.

Un documentaire extrêmement intéressant qui continue la série que nous donne la maison Harry, qui sait ce qui plaît au public.

Nous sommes initiés aux mystères de la Pisciculture, grâce à une série de photos fort judicieusement prises.

Ce documentaire devrait être donné dans les écoles et intéresserait beaucoup la jeunesse.

La Main du Maître (Select Pictures).

Grande scène dramatique en 5 actes, d'après le célèbre roman *Le comte de Saint-Simon*, de Philippe Oppenheim, interprétée par Miss Anna Lisle, Olive Tell et Robert Warwick, mise en scène de Léonce Perret, 1.450 mètres.

Je n'ai pu malheureusement assister à toute la présentation de *La Main du Maître*. Une autre présentation ayant lieu en même temps, il me fallut quitter le Ciné Max Linder, et je l'ai fait avec un très grand regret, car dès le début, le film est extrêmement captivant.

La Maison Harry, toujours soucieuse de son programme, nous donne chaque quinzaine, un spectacle de choix. Des œuvres intéressantes où nous trouvons « des idées », ce qui est rare.

Le comte de Saint-Simon, marquis de Sombreuil, gentilhomme mystérieux bienfaisant pour les malheureux, mais implacable pour ceux que la justice ne peut atteindre, a fondé une association qui juge et punit ceux qui offensent la morale ou oppriment les déshérités de la vie.

Le comte se lie avec un jeune américain, George Allen, qui, pour courir les aventures, a pris le nom de Georges de Presles.

Initié aux mystères du tribunal de Saint Simon, Georges entre en relations avec le chef d'une bande d'apaches que le comte utilise pour ses actions bienfaitrices, sous le nom de « Monsieur Simon », le seul sous lequel il soit connu de ceux qui le servent.

Malheureusement, le « beau Fred », chef de la bande des apaches, entraîne le jeune américain à commettre plusieurs méfaits que celui-ci dénonce à la police.

Ecœuré de ces procédés, le comte de Saint-Simon part pour l'Amérique sous son titre de marquis de Sombreuil, et se rend chez sa sœur et son beau-frère, M. et Mme Carlingford.

Chez sa sœur, le marquis s'éprend de Mlle Virginia Allen, une amie de la maison, qu'il épouse quelque temps après.

Par un effet du hasard, Virginia Allen se trouve être la sœur de celui qui se fait appeler Georges de Presles, à Paris.

Virginia Allen, maintenant marquise de Sombreuil, apprenant que son frère a été mis en prison, comme complice d'une affaire criminelle, insiste auprès de son mari pour qu'il aille prendre la défense de son frère à Paris.

Dans la capitale française, Mme de Sombreuil rencontre son frère qui rejette la faute de sa mauvaise conduite sur un certain « Monsieur Simon » qui lui a fait connaître les apaches. A ce moment, entre le marquis de Sombreuil, Georges, affolé, crie à sa sœur de le sauver, car celui qu'il dévisage est ce « Monsieur Simon » qui l'a perdu.

Virginia prend son mari en haine et se sépare de lui.

Georges est fait prisonnier par la bande d'apaches qui veut se venger de lui, mais Saint Simon le sauve en abandonnant sa fortune au chef des bandits, pour prix de cette libération.

Saint-Simon retourne à New-York où il vit dans la misère, pendant que sa femme ignore son sacrifice. Quelques mois se passent. Une jeune fille que Saint Simon a sauvée de la débauche, révèle à Mme de Sombreuil que son mari est victime des apparences et que tout le passé du comte de Saint-Simon fut consacré au bien. Virginia s'empresse d'aller retrouver son mari et la réconciliation s'accomplit.

Comme on peut le voir dans ce scénario rapide, *La main du Maître* est un film intéressant à plusieurs titres. La mise en scène de M. Léonce Perret est extrêmement soignée et il a été puissamment aidé par une interprétation excellente et très homogène, à la tête de laquelle il convient de placer Robert Warwick, qui est un artiste absolument complet.

Film public. Scénario captivant. Mise en scène et photos parfaites.

Films Galibert et Passet

La Gitane Blanche.

Interprété par Raquel Meller, métrage X.

J'ai préféré la Raquel Meller des *Opprimés*. Mais l'artiste malgré tout déploie dans *la Gitane Blanche*, les ressources de son talent très varié.

Les courses de taureaux tiennent une large place dans ce film Espagnol. Les amateurs de tauromachies se passionneront pour le film, car les photographies sont bien prises et nous assistons à de belles passes.

Bon ensemble.

Présentation du Samedi 23 juin

Fox-Film

La Conquête de Janette (film américain) (hors série).

Comédie dramatique avec Shirley Mason, métrage X.

Ce film mérite le qualificatif de « charmant » c'est ici le mot qui convient. C'est frais, jeune, gai. Janette est délicieuse et elle a de fort jolies jambes (ce qui ne gâte rien !) Elle est très « exciting » C'est une espiègle enfant qui est aussi terriblement femme et comme on comprend le célibataire endurci de se laisser prendre aux filets de Janette.

Le début déroute un peu et nous fait penser un instant que nous allons voir un terrible film policier.

Mais il n'en est rien et nous assistons à une idylle fort bien conduite.

Film qui plaira au public. Interprétation homogène.

Toutou, Totor et Totote (Sunshine comédie).

Comique, métrage X.

Ou l'amusante histoire d'une gentille petite fille, bon type du baby américain, d'un pauvre petit garçon qui a bon cœur et d'un Toutou, amusant au possible et malin comme un singe.

Bon exemple qui fera rire.

On film qui amusera grands et petits.

Les canards de Pékin.

Un bon documentaire. Ces canards sont fort sympathiques !

Universal-Film

Les nouveaux exploits de Kid Roberts, gentleman du Ring.

Grand film sportif en 6 chapitres.

Kid Roberts avait fait venir une foule nombreuse chez Gaumont. Sportifs et cinégraphistes, hommes, femmes et enfants se pressaient pour admirer les nouveaux exploits de Kid Roberts, boxeur par dévouement pour son père. Devenu champion du monde, Kid mène de front, le sport, la danse, les réunions mondaines, le cinéma et l'amour.

Il y a dans l'ensemble un entrain, un mouvement, une gaieté qui plait et qui fait que les applaudissements et les rires éclatèrent sans arrêt.

Il faut admirer la partie sportive du film, qui nous fait assister à de beaux combats. Les sous-titres sont fort spirituels et bien sportifs. Le type du manager de Kid restera inoubliable.

Le public va aller voir Kid Robert qui fera une longue et fructueuse carrière sur les rings cinématographiques.

Excellent film, nous le recommandons à nos lecteurs.

Présentation du Lundi 25 Juin 1923

Phocéa-Location

La perle de Cleopâtre (Rodolfi film). Film italien.

Drame d'aventures. Interprété par l'athlète Ajax, 1.600 mètres.

Encore une de ces banales histoires où le principal personnage n'ayant rien à faire dans la vie, s'ennuie et tente mille aventures pour se distraire. Il y a des morts mystérieuses et une histoire de petite médaille sans grand intérêt.

L'athlète Ajax est habile et seules ses acrobaties parviennent à nous intéresser.

L'ensemble n'est pas fameux mais peut plaire à un public peu exigeant.

Monaco, le jardin botanique, 140 mètres.

Ce plein air bénéficie de très belles photos, les admirables paysage de Monaco, Monte-Carlo et l'Italie que l'on découvre du jardin botanique, sont de toutes beautés.

Compagnie Vitagraph

L'Autre.

Grand drame en 5 parties, 1.950 mètres.

Très habile, cette petite supercherie qui consiste à se faire passer pour pauvre, alors que la fortune vous comble de ses bienfaits. La pauvreté même permet de découvrir qui vous aime pour vous et non pour votre argent.

Hélas cela ne réussit pas toujours et c'est ce dont s'aperçoit le comte Paul lorsqu'il voit celle qu'il aime, mourir de chagrin dans ses bras alors que le comte Lucien est heureux et épouse la gentille Marthe.

Les années passent. Paul ne peut oublier malgré les efforts de Lucien. Peu à peu cependant, sa douleur disparaîtra au contact de la danseuse Sonia Theodoroff, qui ressemble à la disparue et le temps faisant son œuvre, Paul retrouva enfin le calme et le bonheur.

Film public et agréable à voir. Interprétation homogène.

Fridolin messager.

Comique en 2 parties, 600 mètres.

On rit franchement aux facéties de ce Fridolin doué d'une réelle fantaisie. Ce film comique renferme d'amusantes trouvailles qui dérideront les spectateurs.

Film qui plaira au public.

Présentation du Mardi 26 juin

Fox-Film-Location

Le Hors la Loi (film américain).

Interprété par William Russell. (Hors série dramatique.)

Il y a, à mon avis, trop de films de ce genre : mine d'argent, fantaisie équestre, mais *Le Hors la Loi* est le meilleur dans ce genre que nous ayons vu depuis longtemps. Le réel talent de William Russell, son entrain et sa souplesse nous conquièrent. L'artiste est fort bien entouré par une pleïade d'excellents interprètes. Le scénario du film est intéressant et les photos sont impeccables.

Très bon film.

Le Camphre et l'Espagne, Fox documentaire.

Une bande intéressante qui instruit et retient l'attention.

Les Grandes Productions Cinématographiques

Le Crime des Hommes (film français).

Grande scène dramatique de Gaston Roudès. Avec Mmes Germaine Fontanes, Angèle Decori, la petite Suzy Boldès et MM. Rolla Norman, Schutz, Camille Bardou et Constant Rémy. 2,000 mètres.

J'ai aimé *Le Crime des Hommes* pour plusieurs raisons. D'abord le sujet même du scénario, qui nous fait vivre une situation horrible et qui, hélas ! a été vécue de par la faute de la guerre, puis l'interprétation générale, mais en particulier celle de Constant Rémy et de la petite Suzy Boldès, qui joint à un talent délicieux, une grâce enfantine, une simplicité et surtout une distinction que n'ont pas généralement nos jeunes interprètes de l'écran. C'est une enfant et elle reste enfant, sans jouer à la grande comédienne, et elle est délicieuse,

M. Constant Rémy nous a campé le personnage de Latraine avec un art incontestable et un souci de vérité dont il faut le louer. Il fut sobre et profondément émouvant. M. Rolla Norman a eu de l'autorité. MM, Maurice Schutz et C. Bardou sont excellents dans des rôles courts et Mmes Fontanes et Decori ont de l'émotion.

Le Crime des Hommes, c'est l'éternelle et terrible histoire de l'officier disparu pendant la guerre. La femme, seule avec son enfant se remarie avec un célèbre médecin. Le hasard fait que le disparu revient. Il a perdu la mémoire, il ne sait même plus son nom. Le docteur le soignera, le ramènera à la vie morale, mais ce sera pour comprendre l'étendue de son malheur. Et, courageusement, il s'éloignera, laissant ainsi sa femme au bonheur et à la vie heureuse auprès de son second mari.

Evidemment ce départ nous déconcerte, car c'est faire preuve d'un oubli complet de soi-même qui dépasse le courage humain. *Le Crime des Hommes* a été applaudi, L'ensemble en est excellent et l'œuvre plaira au public.

L'Etna.

Film documentaire pris en Sicile. Il a fallu de l'audace et du courage aux opérateurs pour saisir d'aussi près certains détails de l'éruption. La photo se ressent des conditions dans lesquelles elles ont été prises. Mais cette œuvre est intéressante et devrait être montrée à tous.

Présentation du Mercredi 27 juin

Pathé-Consortium-Cinéma

Pasteur.

Réalisé par Jean Epstein, d'après le scénario d'Edmond Epardaud, cinégraphié par Edmond Floury, sous la direction de Jean Benoît Lévy, sous le contrôle artistique de M. Adrien Bruneau. inspecteur de l'enseignement de la ville de Paris. 1.500 mètres.

Cet excellent et si grand savant qu'était Pasteur a les honneurs de la maison Pathé qui tient à le faire passer et repasser à l'écran. Evidemment l'intention est bonne, mais je voudrais voir aussi les 14 millions de négatifs qu'on ne nous montre pas et qui dorment à la maison Pathé, sans espoir de réveil. Combien de directeurs loueront Pasteur qui est bien le film le plus ennuyeux de l'année.

Cette bande instructive certes et dont nous avons applaudi la création doit faire partie de la cinémathèque et être montrée dans les écoles, aux patronages. dans tous les endroits où l'enfance, l'adolescence est réunie. Cela ne les amusera pas beaucoup, mais toujours autant qu'une version latine ou des théorèmes ! ! ! ? Pasteur, film éducateur, et c'est tout.

Universal-Film

Qui ? (spécial attraction).

Drame d'aventures. Interprété par Harry Carrey, 1.800 mètres.

Un bon film très mouvementé et mené rondement par des interprètes de talent.

Le shérif Fraser est accusé par le Comité des Citoyens de ne pas rechercher assez activement la bande des Vautours du désert. Ces farouches bandits terrorisent la petite ville d'Oasis. Un vagabond nommé Santa Fé devient, à la suite de milles aventures, le bras droit du shérif. Après une lutte émouvante et terrible, Santa Fé découvre le repaire des bandits qui ne tardent pas à être capturés. Santa Fé, qui est un agent de la police secrète épouse la fille du shérif, la gentille Annette.

Film qui plaira au public. Ensemble excellent.

Les millions de Peggy (Century Comédie).

Interprété par Peggy, 515 mètres.

Une charmante comédie jouée avec brio. Bonnes photos. Ensemble très bon.

Etablissements L. Van Goitsenhoven

Le devoir (Triangle).

Drame poignant. Interprété par Pauline Starke, 1.400 mètres.

Oh ! le triste, ennuyeux, monotone et mauvais film. L'action en est inéxistante, l'interprétation est des plus médiocres,

les photos sont noires et plates et le scénario, soporifique à l'excès nous incite à la plus douce somnolence. Ce ne fut que baillements qui durent faire, aux oreilles de M. Van Goitsenhoven, une musique des moins harmonieuses, mais des plus plus significatives.

On parle toujours de l'austère devoir ! ! !

Jamais l'austérité n'a été poussé aussi loin que dans ce *devoir* que nous avions le *devoir* d'avaler pendant une heure ! ! !

Phénomènes à basses températures, 100 mètres.

Un documentaire scientifique intéressant qu'on aurait eu plaisir à voir durer plus longtemps.

Star Film

Le Sang Bleu (Service de location Parisienne-Film).

Drame, d'après Honoré de Balzac, 2.000 mètres.

Le Sang Bleu, qui est présenté à nouveau, à la demande de plusieurs directeurs, est un bon film. L'œuvre de Balzac, très colorée, se prête à l'adaptation cinématographique. Le scénario est rempli de détails qui, transposés à l'écran, prennent une ampleur extrêmement attrayante.

Nous suivons dans *Le Sang Bleu* tout le grand drame, résultat du conflit des paysans et de la noblesse, ce grand bouleversement qui devait transformer la France.

Raconter le scénario du *Sang Bleu* serait superflu. L'œuvre mérite d'être vue, tant pour sa mise en scène que pour l'interprétation, et la photo, qui est d'une excellente qualité.

Présentation du Jeudi 28 juin 1923

Films Paramount

Pour sauver l'honneur du nom,

Comédie dramatique, interprétée par Dorothy Dalton, 2.270 mètres.

Film du goût extra américain qui peut plaire, évidemment, aux citoyens de la sèche et libre Amérique, mais qui nous paraît, à nous, d'une saveur particulièrement douçâtre. Une jeune aristocrate se marie avec un rôturier millionnaire, pour sauver l'honneur du nom et redorer le blason. Lutte, dispute, la jeune femme s'enfuit pour retrouver un jeune cadet sans fortune. Celui-ci se faisant écraser par une auto, la jeune fugitive rentre au foyer détesté, le temps faisant son œuvre, le calme et le bonheur remplacent la tristesse et la haine... Et c'est tout!

Film qui peut plaire à un certain public. Ensemble très gris.

La crise du logement.

Comédie interprétée par Wallace Reid, 1.345 mètres.

Grâce au regretté Wallace Reid, ce film assez banal en soi, est mené avec rondeur et gaieté. Les tribulations du jeune peintre sans le sou, nous amuse vraiment. Mais ceci est dû uniquement à un interprète disparu, hélas! dont la fantaisie et l'élégance naturelle plaisaient infiniment.

Film qni plaira au public. Interprétation homogène. Ensemble bon.

Films Triomphe

Au pays des pagodes.

Voyage cinégraphique en 6 étapes, 1.800 mètres.

Ce film fait partie des grands documentaires accueillis de plus en plus favorablement par le public. Nous voyons ici les splendides paysages de la Birmanie. La flore en est étrange et très variée. La faune est spécialement représentée par l'éléphant qui sert à la population dans la vie courante. L'aspect général du pays est étrange et le film très intéressant plaira au public.

Présentation du Vendredi 29 juin 1923

Universal-Film

La flamme de la Vie (film américain).

Interprété par Priscilla Dean la grande tragédienne américaine.

Un très beau film dont l'action, véritablement poignante se passe en grande partie dans une mine.

Au milieu des âpres visages des mineurs, la physionomie de Priscilla Dean se détache, intensément énergique et dramatique. C'est une femme avec toute sa douceur mais aussi un courage qui dépasse celui des hommes affolés par l'horrible catastrophe. Il faut la voir, bravant le danger des explosions du feu et de l'inondation, admirons la lorsqu'elle descend les escaliers de la mine, son fin visage froidement résolu, alors qu'elle cherche celui qu'elle aime.

Priscilla Dean est femme, c'est pourquoi elle nous touche, elle ne minaude pas, elle n'a pas les mouvements ridicules de la plupart des stars américaines. Son talent est âpre, et il plait.

Admirons dans *La flamme de la Vie* toutes les scènes concernant la mine. Les éclairages en sont parfaits et l'action dans son ensemble est menée de supérieure façon.

Ce film plaira, incontestablement.

LES PRÉSENTATIONS

Palais de la Mutualité, 325, rue Saint-Martin

Fox-Film-Location

17, rue Pigalle 9e — Téléph. : Trudaine 66-79, 66-80
21, rue Fontaine 9e — Téléph. : Trudaine 28-55

Présentation du Lundi 2 Juillet 1923, à 2 h. (premier étage)

***L'intrépide héritière*, aventures dramatiques, interprétées par Pearl White.**

***Son plus grand sacrifice*, comédie dramatique, avec William Farnum.**

Lutétia-Wagram, 23, avenue Wagram

Etablissements L. Aubert

124, Avenue de la République — Tél. Roquette 73-31 et 73-32

Présentation du Mardi 3 Juillet, à 10 heures 15

LIND-FILM. — *La fille de l'air*, grand film d'acrobaties aériennes	2.023
FILM FRANCAIS AUBERT. — *Le roi de Paris*, ciné-roman, en 4 époques, d'après Georges Ohnet, par de Marsan et Maudru.	
1er époque : *Les oiseaux de proie*	1.609
(et le Mercredi 4 Juillet à 10 h. 15 à Lutétia Wagram, Aubert présentera : *Le roi de Paris*, 2e, 3e et 4e époques.	4.031

Gaumont-Théâtre, 7, boulevard Poissonnière

Comptoir-Ciné-Location Gaumont

28, rue des Alouettes · Tél. Nord 51 13

Présentation du Mardi 3 Juillet, à 2 heures 30
(Livrable le 6 Juillet)

Gaumont-Actualités n° 27.............................. 200

Livrable le 31 août 1923

GAUMONT. — *Kenitra*, plein air........................ 100

Lherman Comédie, EXCLUSIVITÉ GAUMONT. — *Ca colle*, comédie burlesque, en 2 parties, 1 aff. 110/150........ 500

Arrow Pictures, Exclusivité GAUMONT. — *Jacqueline*, mélo-drame, interprété par Marguerite Courtot, aff.ph. 1800

Livrable le 14 septembre 1923

SOL LESSER et GAUMONT présentent *Olivier Twist*, d'après l'œuvre célèbre de Ch. Dickens, interprété par Jackie Coogan, 1 aff. photos 90/130, 2 aff. 110/150, 1 jeu de photos.......................... 2400

Palais de la Mutualité, 325, rue Saint-Martin.

Pathé-Consortium-Cinéma

Service de Location : 67, faubourg Saint Martin Tél. Nord 68-58

Présentation du Mercredi 4 Juillet 1923, à 10 h. (premier étage)

PATHÉ-CONSORTIUM-CINÉMA. — *Ce pauvre chéri*, fantaisie, en 5 parties, interprétée par M. Jean Kemas, 2 aff. 120/160, 1 série de photos.......Environ 1.950

Livrable le 7 septembre

PATHÉ-CONSORTIUM-CINÉMA. — *Bécassotte et le papillon*, dessins animés de O. Galop, 1 aff. 120/160....Environ 150

Livrable le 14 Septembre

PATHÉ-CONSORTIUM-CINÉMA. — *Pathé-Revue n° 33*, 1 aff. générale 120/160.......Environ 200

Livrable le 17 Août

PATHÉ-CONSORTIUM-CINÉMA. — *Pathé-Journal*, actualités mondiales, 1 affiche générale 120/160 ....

Palais de la Mutualité, 325, rue Saint-Martin

Union-Eclair-Location

12, Rue Gaillon.

Présentation du Mercredi 4 Juillet, à 2 h. 15 (rez-de-chaussée)
Éclair-Journal, actualités du monde entier ....

Palais de la Mutualité, 325, rue Saint-Martin

Films Kaminsky

16, rue Grange-Batelière

Présentation du Mercredi 4 Juillet, à 2 h. 30 (premier étage)

PRODUCTIONS J. F. — *Esterella*, drame de M. Joe Francys interprété par Mmes Marguerite Reick et Jane Dewins.

Salle Marivaux, 15 Boulevard des Italiens

Société Anonyme Française des Films Paramount

63, Avenue des Champs-Elysées

Présentation du Jeudi 5 Juillet 1923, à 10 heures
Livrable le 24 août

PARAMOUNT. — *Il était un prince*, comédie, interprétée par Thomas Meighan (aff., photos)...................... 1.615

PARAMOUNT. — *Séville*, la merveille de l'Espagne docum. n° 97.. 150

Ciné Max-Linder, 24, boulevard Poissonnière.

Cinématographes Harry

158 *ter*, rue du Temple Tél. Archives 12-54

Présentation du Samedi 7 Juillet 1923, à 10 h.

RADIA FILM. — *L'expansion coloniale française*, docum. 310

REALART-PICTURES. — *Une idylle au Cumberland*, grande comédie sentimentale, en 5 parties, interprétée par Miss Mary Miles, 3 aff., série photos 1.735

- Petites - Annonces 1 FRANC la ligne

OFFRES D'EMPLOIS

ON DEMANDE pour Grand Cinéma-Bal banlieue un directeur-gérant possédant excellentes références et petit cautionnement. Ecrire au *Courrier* qui transmettra.

ON DEMANDE un apprenti *Central Union Cinéma*, 105, avenue Parmentier, Paris-11e. (26)

DEMANDES D'EMPLOIS

OPÉRATEUR électricien mécanicien, diplôme de spécialiste, 10 années de pratique, recherche place stable intéressante. Ecrire A. M. B. au *Courrier* qui transmettra. (26)

TAPISSIER à façon, ferait travaux tous genres Cinémas, Théâtre, entretien, neuf et réparations. Se déplace, prix défiant concurrence. SIMONIN, 42, rue Nollet, Paris. (26-27-28-29)

OPÉRATEUR Photo-Technique, Prise de vues, Développements, Impressions, Titres, Installations d'atelier, accepterait offre de travail, combinaison, dans tous pays. Ecrire : MARTELLI Corso Sommeiller 23 Turin. (26)

DIRECTEUR jeune actif et sérieux — très capable en matière théâtrale et cinématographique — connaissant particulièrement relever les établissements, cherche direction ou gérance grand établissement de préférence. Ecrire F. D au *Courrier*. (25-26-27-28)

DIRECTEUR ayant garanties demande gérance cinéma avec logement. Paris, Banlieue ou Province pas plus de 200 kilm. de Paris. Ecrire avec détails A. R. au *Courrier* qui transmettra. (25-26)

ACHAT ET VENTE DE MATÉRIEL

OCCASION Fauteuils et Strapontins disponibles. Pierre POSTOLLEC, 66, rue de Bondy, Paris-10e.

GROUPES ÉLECTROGÈNES, parfait état, disponibles. Magasin. **Aster, Ballot, Japy, Masson,** visibles en marche. Pierre POSTOLLEC, 66, rue de Bondy. (48 à...)

PRISE DE VUES. Grand choix d'appareils et accessoires pour amateurs et professionnels. Tél. Nord 67-52. 66, rue de Bondy, Paris-10e. (28 à...)

FAUTEUILS, Strapontins, Bancs, Chaises DÉCORS POUR SCÈNE
Fabrication et prix défiant toute concurrence
DELAPORTE, Constructeur
21, Rue Chevreul, à PANTIN, (Seine)
Tram. : Bobigny-les-Halles et Bobigny-Opéra
Arrêt : au Monument du Pré-Saint-Gervais. (4 à...)

FILMS OCCASION tous genres et prix, demander listes HODEL Paul, 3, rue Bergère, Paris-9e. Gutenberg 49-11. (51 à...)

A VENDRE 3 perforeuses Debrie modèle 1914, pas actuel, deux tireuses, deux dégraisseuses. Prix exceptionnel. Ecrire F. C. au *Courrier*. (19 à...)

ON DEMANDE A ACHETER lots importants de vieille ferraille. Faire offre par écrit au *Courrier*. (19 à...)

PETITES ANNONCES

(Suite.)

ACHAT ET VENTE DE MATÉRIEL

FAUTEUILS & STRAPONTINS
Système de Fermeture breveté S. G. D. G.
PÉGHAIRE
43, Rue de Reuilly *Paris (12e)*
Téléphone : DIDEROT 31-93 (18 à...)

FAUTEUILS ET STRAPONTINS
N'ACHETEZ PAS avant d'avoir consulté....
FLEURET & LADOUCE
.... à SAINT-DIZIER (Haute-Marne)
Vous trouverez un grand choix de modèles, des prix réduits et une fabrication irréprochable. (5 à...)

DOCKS ARTISTIQUES
69, Fg St-Martin, PARIS (10e). Tél. Nord 60-25. ACHAT, VENTE, LOCATION de tous matériels de salles et de projections, fauteuils, postes complets, cabines, chalumeau. "L'Acétylox" et fournitures; "L'Irradiant", poste à incandescence, etc., etc. Tickets et cartes de sortie. (4 à...)

POSTE COMPLET RADIUS excellent état à vendre. Ecrire C. G. au *Courrier* (25 à 32)

MOTEURS
DYNAMOS
POSTES COMPLETS
LAMPES ½ WATT 70 WOLTS
ETABLTS MEURISSE
30, RUE CAVENDISH
— PARIS (19e) — (26)

A VENDRE lot important d'affiches 120×160 et quadruple, éditions récentes, a vendre par 10 minimum 1 fr 50 pièce. Photos et chromo-litho dernières productions. Prix à débattre. S'adresser à E. SAVARY, Bohain (Aisne). (26)

ACHAT ET VENTE DE FONDS

ON RECHERCHE une salle de spectacle cinématographique, location, soit Paris soit banlieue. Ecrire offres au *Courrier* qui transmettra. (12 à...)

POUR CÉDER ou REPRENDRE CINÉMA
S'adresser DOUCET, 20, rue Maillotte, Lille. (13 à 13)

MANUFACTURE DE FAUTEUILS ET STRAPONTINS
MARZO, Maison Fondée en 1860
39, Rue des Terres-au-Curé, 9. Villa Nieuport. PARIS-13e
Occasion — Prix spéciaux pour intermédiaires — Facilite toute transaction (2 à...)

GROUPES ÉLECTROGÈNES neufs et occasion. Renseignements et tarif sur demande Fournitures générales pour salles de Bal et Cinémas. Tél. Nord 67-52. 66, rue de Bondy, Paris-10e. (28 à...)

FAUTEUILS à BASCULE depuis 10 fr., chaises pliantes en fer, meilleur marché que partout, fabrication irréprochable. Garantie 10 ans BANULS fils, place de la Mairie, Alais (Gard). (31 à...)

FAUTEUILS et STRAPONTINS NEUFS et OCCASION à des prix imbattables
Fabrication soignée -:- Travail garanti
GASTON PIERRAT
33, Rue Lantiez, à PARIS — Téléph. : MARCADET 20-92
Chaises de loges, Rideaux, Décors, etc. — Facilités de paiement. — Livraison rapide,
(9 à...)

DEMANDE à acheter ou à louer Cinéma Banlieue ou à proximité de Paris. Faire offre par écrit a L. C. au *Courrier*. (24-25-26)

Pour raison de santé, à vendre splendide Cinéma seul en plein centre de grande ville banlieue parisienne 900 places. Confort moderne. Construction récente. Gros chiffre d'affaires. Très beaux bénéfices. Ecrire au *Courrier* avec initiales A. B. Agences s'abstenir. Comptant demandé. (24-25-26-27)

PLUSIEURS CINÉMAS à céder dans région Ouest et Sud-Ouest. Prix variant de 15 à 300.000. Indiquer prétentions : LAGET, à La ROCHELLE (23e année). (25-26

THÉATRE — CINÉMA
Bail 11 ans, Scène, Bar et Licence. Jolie salle, environ 500 places, fauteuils. Etablissement situé à 12 kil. de Paris. Maison fermée depuis 2 ans, raison départ étranger. Cette affaire a donné des résultats pendant les années d'exploitation. On céderait les droits de succession dans bonnes conditions.
Ecrire pour renseignements :
KREMO, agence POP, 1, rue de Strasbourg. (26)

DIVERS

MERVEILLEUX MATÉRIEL DE VOYAGE avec lampes Jupiter 950 ampères-110 volts à louer ou à vendre à des conditions exceptionnelles et avec garantie. S'adresser à : Th. HÉMÈS, 8, rue de Bellefond, Paris-9e. (22 à ..)

ÉCOLE professionnelle des opérateurs cinématographistes de France. Cours de projection et de prise de vues. Tél. Nord 67-52. 66, rue de Bondy, Paris-10e.

Pour ACHETER ou VENDRE **CINÉMA** LYON, Banlieue, Province Adressez vous à . **M. BERTHOT** 31, quai des Brotteaux, Lyon
(5 à 30)

PLACEMENT D'OPÉRATEUR, placement gratuit, charbon pour cinéma extra-lumineux, cours technique supérieur de projection. KINOGRAPH, 31, rue Saint-Antoine, 2 à 7 h. (22 à 42)

TICKETS d'entrée numérotés ; notre spécialité; meilleur marché de tout Paris ; livraison immédiate ; passe-partout. **Imprimerie Girault et Buffault**, 84, Bd Jourdan, Paris-14 . Tél. : Gob. 38-47. (20 à 29)

DIRECTEURS ! EXPLOITANTS !
Ne fermez pas, ne vendez pas !
Vous aurez du succès. Demandez
Notice gratis à **G. GLORIA**
Nice, 6, Place St-François.
(25-26 27-28-29-30)

A VENDRE collection du *Courrier* depuis Août 1919 comprenant le recensement complet des Cinémas Français. Faire offre COULLET, 11, rue Paul-Bert, Biarritz. (25-26-27-28-29)

CIBLES CINÉMATOGRAPHIQUES. Fonctionnement automatique. Installations se déplaçant rapidement. Livraison immédiate. S'adresser à TH. HÉMÈS, 8, rue de Bellefond, Paris-9e. (26 à...)

LA PUBLICITÉ DE L'AVENIR PAR LE FILM SANS FIN, appareil à déroulement continu, dans un meuble déplaçable, contenant un film de 400 mètres, cadrage automatique. — TH. HÉMÈS, 8, rue de Bellefond, Paris-9e. (26 à. .)

Pendant toute la durée de la crise, « Le Courrier » offrira à tout acheteur du numéro de la semaine, à ses guichets, le bénéfice d'une petite annonce de deux lignes dans la rubrique : « DEMANDES D'EMPLOIS ».

MANUFACTURE DE SIÈGES DE BILLANCOURT
FAUTEUILS, CHAISES, STRAPONTINS, Décors de Scène
Installation complète de Salle de Spectacle
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE
4, rue Traversière, à BILLANCOURT (Seine) Téléph. : *Auteuil 06-36*
Métro jusqu'à Auteuil et Tramway jusqu'à Pont Billancourt.
Demander notre Catalogue Général, envoyé franco sur demande.
(48 à . .)

Il n'est pas envoyé de numéros justificatifs pour les petites annonces.

Le Gérant : Charles Le Fraper. Imp. du COURRIER, 26, Rue du Delta — Tél. : Trud 28-07

Sponsored by the University of Wisconsin-Madison Center for Interdisciplinary French Studies, the French Embassy, and the ACLS Digital Extension Grant, "Globalizing and Enhancing the Media History Digital Library" (2020-2022)

